

Rapport d'orientation budgétaire du budget primitif 2021

de la commune de Saint-Maur-des-Fossés

En application des dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), venue compléter la loi MAPTAM et les dispositions antérieures du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire est désormais adossé à un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Celui-ci est soumis à l'approbation du conseil municipal et prend la forme d'une délibération. L'objet de ce rapport est de statuer sur les orientations budgétaires de la commune avant l'élaboration du budget. Il s'agit donc bien de permettre les conditions d'un débat sur la situation, mais surtout les modalités du budget à élaborer, sous ses dimensions politique et financière, en intégrant dans l'équation l'évolution des dépenses et des modes de financement.

Ce rapport ouvre le cycle budgétaire, suivi dans les deux mois par l'adoption du budget. Enfin, ce cycle se clôt au 30 juin, au plus tard, de l'année suivante par l'adoption du compte administratif, en adéquation avec le compte de gestion du comptable, relevant de la direction départementale des finances. L'ensemble de ces documents sont soumis au contrôle de légalité et budgétaire des services de l'Etat, garantissant ainsi leur sincérité.

La présentation du ROB est obligatoire pour les communes ayant plus de 3 500 habitants. Pour toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants, il est accompagné d'informations complémentaires relatives à la gestion des ressources humaines, comprenant une analyse des effectifs, des informations relatives aux dépenses de personnel, ainsi que celles relatives au temps de travail ou aux avantages accordés aux agents. Ces informations permettent de débattre de la stratégie des ressources humaines, les dépenses de personnel représentant, toutes catégories confondues le premier poste de dépense des collectivités.

Afin de faciliter les échanges et d'éclairer les débats, le ROB doit contenir des informations utiles à la compréhension de la trajectoire financière de la ville :

- ✓ le contexte économique avec les orientations du Projet de Loi des Finances et les dotations de l'État ;

✓ l'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité, ainsi que des éléments prospectifs ;

✓ les informations relatives à la fiscalité locale, tenant compte d'une évolution éventuelle des taux d'intérêt.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :

✓ de concours financiers ;

✓ de tarification ;

✓ de subventions ;

✓ ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

✓ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

✓ il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune ;

✓ le plan pluriannuel d'investissement (PPI), avec la prévision des dépenses et des recettes;

✓ la gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune.

En clair, le rapport d'orientation budgétaire permet d'adopter le budget d'une collectivité territoriale à l'aune des évaluations prévisionnelles concernant ses dépenses et ses recettes. Celles-ci permettent à chacun des conseillers de pouvoir émettre un point de vue et d'enrichir le débat par ses propositions. En fonction des informations partagées, les élus peuvent alors statuer sur la cohérence budgétaire.

Le document est, conformément aux dispositions habituelles du CGCT, transmis aux conseillers dans les cinq jours précédant la tenue du conseil municipal.

Le ROB doit ensuite être transmis aux services de l'Etat ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Afin d'assurer toute la transparence financière, le document doit être mis à la disposition du public, informé par tout moyen utile, dans les quinze jours suivants son adoption.

A ce titre, le ROB 2021 prend une dimension exceptionnelle puisqu'il s'inscrit dans un contexte historique marqué par la crise sanitaire de la Covid19. Celle-ci impacte l'environnement économique national et international de manière inédite. Bien qu'apparemment très éloignées de la situation locale, ces données macroéconomiques peuvent modifier l'équation budgétaire par leurs conséquences sur les recettes économiques, la capacité financière des ménages, l'aptitude des collectivités à lever des fonds et questionner plus tard les relations financières entre l'Etat et les collectivités. La crise elle-même impacte, sur le temps court, les recettes et dépenses des collectivités.

Le premier budget complet de cette nouvelle mandature 2020-2026, doit donc répondre à plusieurs objectifs :

🕒 **commencer à réaliser les engagements pris devant les Saint-Mauriens figurant dans le programme municipal ;**

🕒 **surmonter le choc engendré par une crise sanitaire qui s'inscrit dans la durée tout en maintenant le niveau de service rendu à la population ;**

🕒 **apporter une réponse à la crise elle-même ;**

🕒 **aider les ménages et les entreprises à supporter cette séquence ;**

🕒 **s'adapter à des décisions étatiques qui viennent une nouvelle fois réduire les marges de manœuvre des collectivités et les nôtres en particulier.**

I - Un environnement économique et financier qui met les budgets des collectivités sous contrainte

Les différentes contraintes mentionnées ci-dessous sont des éléments exogènes s'imposant aux collectivités. Après avoir subi un changement de paradigme ces dernières années avec la baisse des dotations, les transferts de compétences ou les

engagements du contrat de Cahors, les collectivités vont devoir composer avec de nouvelles données, portant en elles, une dimension systématique de baisse de ressources. Elles interrogent aussi sur la cohérence d'une politique de l'Etat qui consiste à réduire peu à peu l'autonomie des collectivités, contredisant parfois des décisions auxquelles il a pu antérieurement adhérer, et finalement « faire pour défaire ».

La loi de finances 2021 : baisse globale de la fiscalité : l'autonomie des collectivités en danger

Adoptée à l'aune des enjeux de la crise sanitaire, la loi de finances a été construite sur une hypothèse de croissance du PIB de + 8%. Cette hypothèse reposait, cet automne, sur celle d'une décélération de la pandémie. Sans préjuger des conséquences de la poursuite de la crise, il est certain que, malgré le dynamisme économique espéré, ce taux de croissance ne permettra pas de rattraper le niveau du PIB de l'année 2019. L'impact sur la fiscalité économique, questionnant les perspectives financières des EPCI qui la collectent, se fera sentir à N+1.

Le niveau de la dépense publique des collectivités se situera à un niveau inférieur à celui de l'exercice 2020, tandis que celui de l'Etat se situera à un niveau très élevé avec une dette devenue la variable d'ajustement de sa construction budgétaire.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Solde public	- 3,6	- 2,9	- 2,3	- 3,0	- 10,2	- 6,7
Solde structurel (*)	- 2,6	- 2,4	- 2,2	- 2,2	- 1,9	- 4,8
Prélèvements obligatoires	44,6	45,1	44,8	44,1	44,8	43,8
Dépenses publiques	56,7	56,5	55,7	54,0	62,8	58,5
Endettement public/PIB	98,0	98,3	98,1	98,1	117,5	116,2

La loi de finances, dans son volet collectivités territoriales, poursuit comme objectif de créer les conditions de la relance, en prétendant vouloir faire preuve de mesure pour ne pas augmenter le poids des prélèvements obligatoires. Hélas, certaines décisions techniques vont impacter les ressources des collectivités, de manière substantielle, comme :

- ✓ le maintien de la péréquation de la DGF ;
- ✓ le plafonnement de la CFE et de la CVAE ;
- ✓ la division de la valeur locative pour la CFE.

L'engagement pris de compenser certaines pertes de recettes interroge les associations d'élus sur sa fiabilité. Ces derniers ont déjà eu à connaître, dans la décennie écoulée, plusieurs réformes antérieures pour le moins décevantes.

En tout état de cause, certains volets de la loi de finances affectent durablement l'autonomie financière des collectivités. Ils réduisent, peu à peu, l'effectivité de la décentralisation dont l'autonomie financière était un des piliers. Ils confortent la mécanique ouverte par la réforme de la fiscalité locale qui rompt la relation entre les habitants et leur territoire. La mise en œuvre de « France Relance » et l'abondement des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ne pourront compenser les pertes de recettes fiscales. Les modalités d'attribution des subventions de la dotation de soutien à l'investissement public local et de France Relance, sur instruction de dossiers, renforcent cette dépendance. **Enfin, ces subventions concernent des projets particuliers et ne couvrent pas l'ensemble des opérations d'investissement réalisées par les collectivités** (maintenance, achats de matériels informatiques, mobiliers, domaines...). Il aurait donc été plus efficace de privilégier l'autofinancement des communes.

La réforme de la fiscalité locale et un système de compensation déjà partiels

Engagée depuis deux ans, la réforme de la taxe d'habitation pour les résidences principales approche de son terme. En 2021, les foyers restant encore redevables bénéficieront d'un allègement de 30%, allègement porté à 65% en 2022. A compter de 2023, l'intégralité du produit ne sera plus perçue par les communes.

Un dispositif de compensation a bien été prévu, sans toutefois tenir compte des réalités locales. Ainsi, le dispositif de compensation dispose que les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec application d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation entre les communes, selon le département dont elles dépendent. En effet, ce coefficient correcteur permettra à la collectivité de conserver en théorie des recettes équivalentes à celles perçues en 2020 c'est-à-dire celles qui correspondaient au cumul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Toutefois, cette compensation sera calculée sur la base du taux d'imposition de la commune en 2017. Les dynamiques de 2018 ou des exercices suivants sont donc définitivement perdues.

Chaque collectivité se voit donc transférer le taux départemental de la taxe foncière bâtie qui viendra s'ajouter au taux communal. Le vote des taux sera donc modifié dans sa forme puisqu'il faudra agréger, à minima, les taux communaux et départementaux pour garantir l'intégralité du produit prévisionnel.

En 2020, le produit de la taxe foncière représente à Saint-Maur-des-Fossés : 27 580 482 € ; la part départementale de la taxe foncière : 21 545 056 €.

Le produit de la taxe d'habitation représentait lui près de 55 207 584 €.

L'addition du produit de taxe foncière et du produit de la part départementale n'atteignant pas le montant des recettes de la taxe d'habitation, la ville est sous compensée. Un coefficient correcteur (« coco ») sera appliqué. **Toutefois, en dépit de l'application de ce coefficient, la ville devra supporter une perte de ressources consécutive à cette réforme de fiscalité.**

En effet, cette perte de recettes fiscale est déjà chiffrée à 4, 4 millions, en 2021, s'ajoutant à la perte de l'année précédente. **La réforme fiscale frappe déjà sévèrement la ville.** Seule la dynamique des bases viendra rattraper la perte de ces produits. Or, il est primordial de rappeler que 56 % des recettes réelles de la ville proviennent de la fiscalité directe. La ville ne bénéficie pas de dotation de solidarité urbaine (DSU), sa DGF est très faible. Elle assure son fonctionnement au travers de sa fiscalité, des droits de mutation et du produit des services, ainsi que d'importantes subventions de fonctionnement, qui ne couvrent pas les coûts du service, liées à l'exécution de politiques publiques (petite enfance, périscolaire...). **La réforme de la fiscalité locale va profondément affecter les marges d'action des municipalités, d'aujourd'hui et de demain. L'examen de la répartition des recettes réelles permet aisément de comprendre que la perte de l'un des leviers principaux réduit à peau de chagrin la propension des villes à aller chercher de nouvelles ressources, et ce d'autant plus que**

l'exécution du contrat de Cahors, depuis deux exercices, a déjà épuisé beaucoup de ressources d'économies.

Désormais, pour augmenter leurs recettes réelles de fonctionnement, les villes ont peu d'alternatives :

- ✓ augmenter leur taux de taxe foncière ;
- ✓ augmenter les tarifs des services rendus à la population.

La stabilité très relative des dotations de l'Etat en particulier de la dotation globale de fonctionnement

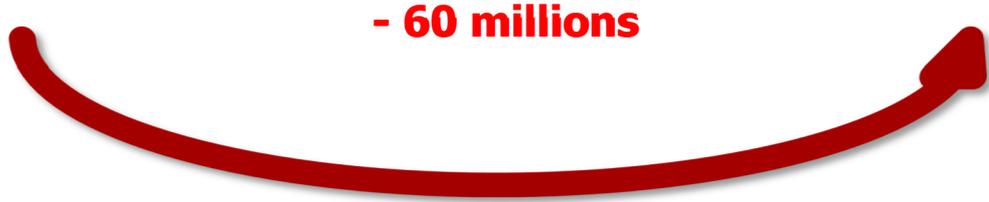
La dotation globale de fonctionnement demeure le principal concours financier de l'Etat aux collectivités. Le montant total est stabilisé nationalement à hauteur de 18,6 milliards d'euros. Cette stabilité est en trompe-l'œil car l'écrêtement se poursuit afin de financer les dotations de péréquation. A ce titre, les concours de droit commun de l'Etat à la ville de Saint-Maur-des-Fossés, pour la mise en œuvre des politiques publiques locales, continuent de diminuer.

En 2014, cette recette s'élevait à 20 320 163 €. En 2020, elle ne représente que 6 860 338 €. En l'espace d'une mandature, la ville a donc perdu plus de 60 millions d'euros et en dépit des engagements pris par l'Etat, en 2019 dans le contrat de Cahors, garantissant le maintien de son montant subordonné au respect par la ville de ses obligations contractuelles, la DGF a tout de même baissé de 2,10 %, entre 2019 et 2020. Malgré l'engagement d'une stabilité globale au niveau national, l'écrêtement réalisé afin d'harmoniser les ressources entre les communes les plus riches et les plus pauvres se traduira par une nouvelle baisse estimée à 2,19 %, pour une recette de 6 710 338 € en 2021.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement

2013	2014	2019	2020
21 442 076	20 320 163	7 007 394	6 860 338

- 60 millions



A ce stade de la préparation budgétaire, la collectivité n'a pas reçu de notification définitive de la DGF qui, auparavant, représentait une part considérable des recettes de la ville. **Elle apporte, désormais, moins de ressources que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui dépendent de l'attractivité du territoire, alors qu'elle représentait auparavant une ressource équivalente à celle de la taxe foncière.**

La taxe SRU et l'arrêté de carence : des contraintes de plus en plus lourdes de conséquences

L'Etat entend visiblement poursuivre la pression qu'il exerce, depuis plusieurs années déjà, sur les villes qui ne peuvent satisfaire à l'objectif de 25 % de logements sociaux. Pour Saint-Maur-des-Fossés, en 2021, la taxe SRU continuera de s'appliquer, grevant les recettes du budget de 6 700 000 €. Cette taxe viendra s'ajouter aux subventions d'équipement, accordées par la ville, aux bailleurs sociaux dont les projets arrivent à maturité et qui sollicitent des financements pour produire des logements locatifs sociaux. **La question du logement locatif social (LLS) pèse donc tant en fonctionnement qu'en investissement.** Par ailleurs, malgré l'approbation de notre PLU et la signature, en février 2020 d'un contrat de mixité sociale avec l'Etat engageant la ville à un objectif-cible partagé de production de logements locatifs à hauteur de 12 % du nombre global de logements sur la ville, d'ici 3 ans, l'Etat, venant donc contredire ses engagements pourtant très récents, exacerbe cette pression au moyen d'un nouvel arrêté de carence. **L'Etat confirme le montant de la taxe SRU et supprime, en effet, à la ville sa compétence en matière d'instruction des permis de construire pour les collectifs de plus de 3 logements.**

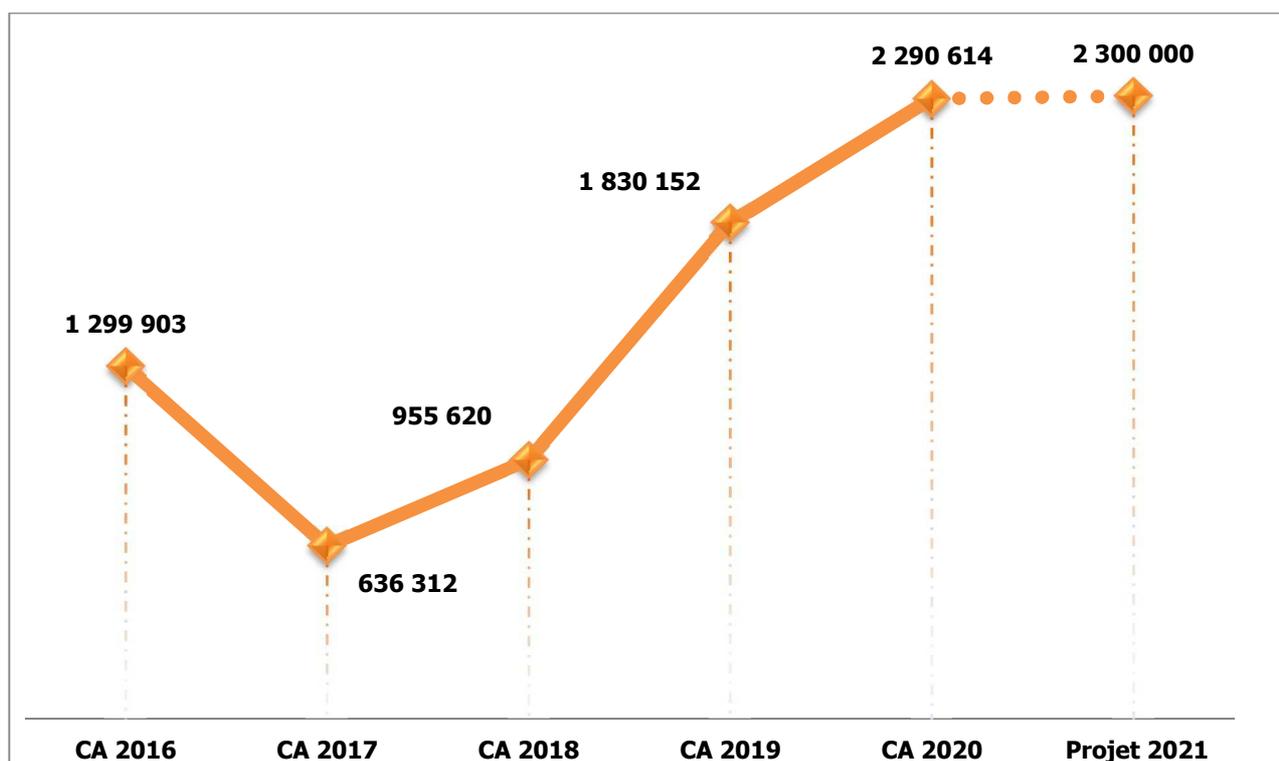
Or, la volonté affirmée de produire des LLS menace les termes de l'équation budgétaire, ces prochaines années. **Il faut, en effet, rappeler que les aménageurs de logements sociaux ne paient pas de taxe foncière à moyen terme, ni de taxe d'aménagement, et qu'en raison de la réforme de la fiscalité, les locataires ne seront éligibles à aucune fiscalité locale.** En revanche, l'accroissement incontrôlé de la population Saint-Maurienne exigerait des investissements que la ville ne pourrait supporter, avec des frais de fonctionnement afférents aussi irréalistes qu'inassumables. Or la chambre régionale des comptes a déjà souligné, dans d'autres communes, les risques liés à un développement trop rapide, si celles-ci ne disposent pas des ressources nécessaires. **Si le logement social est une nécessité, sa construction doit être envisagée dans la globalité, avec discernement, selon la spécificité de chaque**

territoire et ne peut donc se mesurer à une vision théorique exprimée au travers d'un pourcentage.

La constante augmentation du fonds de compensation des charges transférées depuis la création de l'établissement public territorial

La loi NOTRe a imposé une couverture nationale du maillage intercommunal. La commune de Saint-Maur-des-Fossés n'a pas échappé à ce mouvement. **Malheureusement, loin des objectifs de réductions des dépenses attendus, générés par la mutualisation ou les économies d'échelle, le fonds de compensation des charges transférées de notre intercommunalité n'a cessé d'augmenter depuis sa création.** Celui-ci constitue un prélèvement important des ressources communales (plus de 2,3 millions d'euros en 2021). A l'accroissement des dépenses mutualisées au sein de l'EPT de différentes compétences est venu s'ajouter le poids des dépenses « silotées » financées sur le seul FCCT de la ville. Son rythme d'évolution est inversé par rapport aux dépenses de la ville, lesquelles ont diminué. L'évolution du FCCT représente donc un nouvel élément anxiogène pour le budget de la ville et ce d'autant plus, que son calcul ne paraît pas répondre à des critères objectifs.

L'évolution du FCCT



La loi NOTRe a constitué une double peine pour la ville, avec des dépenses nouvelles, venues s'ajouter à la perte des recettes de la fiscalité économique et de leur dynamique. Celle-ci est partagée entre la Métropole du Grand Paris et l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois. Si une partie de ces recettes revient à la ville par l'attribution de compensation métropolitaine, le montant bien que figé pourrait être menacé par la baisse des produits de la fiscalité économique en raison de la crise. La question doit être posée car elle interroge sur la sûreté de la prospective financière et ne peut qu'inviter une nouvelle fois à une forme de prudence budgétaire.

Des interrogations sur la pérennité des établissements publics territoriaux et de la Métropole du Grand Paris

La loi NOTRe assurait le financement d'actions nouvelles grâce à la dynamique de fiscalité économique directement liée au climat économique ainsi qu'au niveau d'imposition des entreprises. Or, l'actuelle crise sanitaire et son retentissement inéluctable sur la bonne santé des acteurs économiques ainsi que la baisse des impôts de production (CFE, CVAE) décidée par l'Etat font craindre aux collectivités de futures difficultés sur le niveau de reversement des compensations. Pour rappel, cette compensation représente 18 millions d'euros dans notre budget de fonctionnement. Une quelconque baisse pourrait avoir des conséquences lourdes sur l'équation budgétaire.

Là encore, il apparaît que l'Etat accorde des largesses fiscales qui seront supportées intégralement, à terme, par les collectivités. Il s'agit, encore ici, d'un élément d'inquiétude qui vient s'ajouter aux dépenses imprévues que la ville a dû assumer du fait de la crise sanitaire.

Le choc causé par la crise sanitaire : l'impact sur les dépenses et les recettes

La crise sanitaire a, en effet, généré des dépenses nouvelles pour la ville. Cette dernière s'est fortement engagée au côté de sa population et de ses acteurs économiques pour y faire face. Pour information, en 2020, elle a assuré l'ouverture d'un centre territorial ambulatoire de dépistage puis d'un centre de vaccination ainsi que la distribution massive de masques. Il faut

ajouter à ces dépenses, très inégalement remboursées, toutes les conséquences des protocoles sanitaires (achat de gels hydro-alcooliques, masques, matériels de protection...). Cette crise sanitaire perdurant, le budget 2021 sera inévitablement affecté au travers de probables nouvelles dépenses et pertes de recettes. Par ailleurs, la ville n'a pas encore encaissé les recettes liées à la prise en charge d'une partie des masques par l'Etat qui d'ailleurs ne s'est engagé à ne les rembourser que sur une période précise. D'ores et déjà, sans attendre le vote du budget, la ville a mis en place un centre de vaccination. Si les vacations des personnels soignants seront remboursées, ce centre présente un coût (petit matériel, fluides, entretien des locaux...) mais demeure indispensable pour faire face à cette pandémie. Si la crise sanitaire ne doit pas occulter la bonne marche du service public, il est indéniable qu'elle mobilise des moyens importants. **En 2021, il faudra donc redoubler de vigilance et d'inventivité pour faire face à l'ensemble des responsabilités qu'une ville doit assumer bien au-delà des effets d'annonces et des déclarations d'intention.**

Si le plan de relance de l'Etat vise à accorder des subventions aux collectivités, la ville ne peut pas bâtir son budget en les prévoyant avec sécurité puisque les décisions ou les notifications suivront son élaboration. Il faut également préciser que le plan de relance ne couvre pas tout le périmètre des dépenses d'équipement d'une ville.

Les tableaux ci-dessous, recensent les dépenses et les recettes liées à la crise sanitaire.

Dépenses	Montants
Campagne d'affichage	57 454,28
Assistance au centre de consultation	23 460,00
Alimentation cellule de crise	711 ,76
Désinfection des locaux	219 306,29
Gardiennage de la salle paté	20 408,72
Gels hydro alcooliques	58 111,46
Intervenants ateliers soleil	8 450,59
Location de laveuses et de toilettes mobiles pour les marchés	11 742,65
Masques	663 556,66

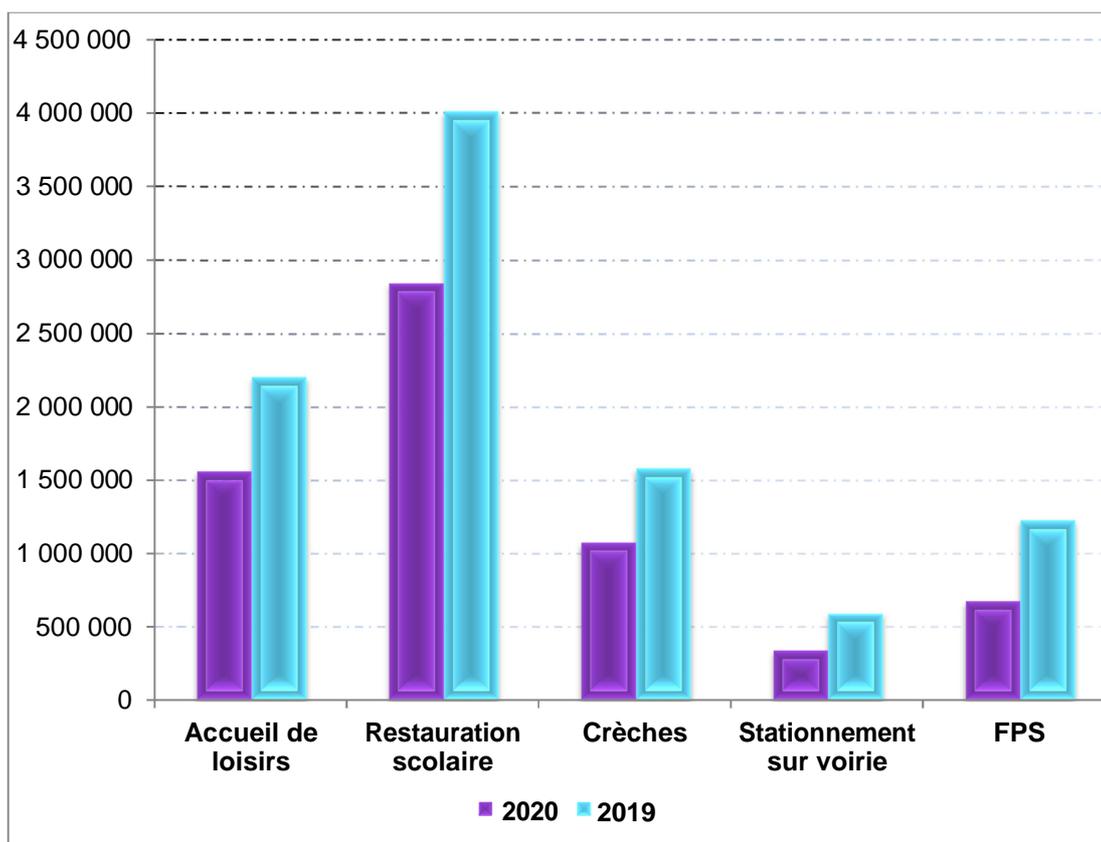
Dépenses	Montants
Masques de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois intégrés dans le FCCT	19 500,00
Matériels de protection	22 609,97
Personnel pour entretien et le gardiennage	25 862,40
Pistes cyclables	110 132,68
Produits d'entretien	138 997,69
Remboursement des macarons	86 751,00
Subventions exceptionnelles	48 000,00
Autres dépenses : sonorisation, formation, thermomètres...	12 970,11
Prime covid	340 013,00
Heures supplémentaires Covid	76 328,00
Heures supplémentaires élections	53 424,00

Ces montants sont issus du compte administratif provisoire 2020 et sont soumis au contrôle avec le compte de gestion.

Recettes	Montants
Accueil de loisirs*	- 644 545,75
Restauration*	- 1 164 159,10
Petite enfance*	-501 396,29
Piscines*	-129 626,00
Concessions funéraires*	-29 689,40
Libéralités reçues : mariages	- 9 846,02
Stationnement sur voirie*	- 254 954,88
FPS	- 550 037,64
Locations de salles*	-104 178,33

Recettes	Montants
Dotation de solidarité communautaire	90 218,00
Remboursement des masques	272 715,00

*Ces estimations sont réalisées sur la base du comparatif de la facturation 2019-2020 sous réserve de vérification avec Mr le Trésorier.



En raison de toutes ces contraintes et inconnues, il convient d'aborder l'exercice budgétaire 2021 avec une attention et une vigilance renouvelées. Celles-ci ne devront pourtant pas entraver la détermination de la collectivité à poursuivre son but : offrir aux habitants des services et des équipements publics ambitieux et de qualité.

II - un budget nécessairement volontariste et prudent

En raison des incertitudes pesant sur l'avenir, la municipalité propose d'élaborer un budget sans augmentation fiscale ou tarifaire. Ce budget reposera donc sur la trajectoire empruntée, depuis déjà trois ans :

- 🕒 **la maîtrise des dépenses ;**
- 🕒 **l'autofinancement de l'investissement ;**
- 🕒 **la poursuite du désendettement.**

Ce budget sera adopté sans reprise de l'excédent puisque l'élaboration des comptes administratifs et de gestion est en cours.

Des efforts de gestion qui ont permis de faire face à la crise : éléments de retrospective

En 2014, la ville se situait à un niveau de dépenses très élevé, notamment dans le domaine des dépenses à caractère général (011) et des dépenses de personnel (012). Dans le même temps, les recettes étaient insuffisantes pour faire face à ces dépenses, ce qui avait conduit la Trésorière à faire part des difficultés chroniques qu'elle rencontrait pour faire face aux échéances. Le niveau d'endettement et la toxicité de la dette rendaient la situation encore plus préoccupante. Des actions fortes ont alors été conduites afin d'enclencher le désendettement, la réduction des dépenses de fonctionnement et la relance d'un investissement nécessaire au vu de l'état du patrimoine communal. Dans le même temps, la création des EPT a conduit la ville à baisser son taux de TEOM, pour le ramener au niveau des coûts de gestion des déchets, et à défiscaliser les coûts d'Infocom94 préalablement à la sortie de ce syndicat mixte.

Cette stratégie budgétaire mise en place lors du précédent mandat a porté ses fruits : des économies ont été réalisées ramenant le niveau de dépenses à un niveau tout à fait satisfaisant. Les recettes ont été fiabilisées permettant de se protéger des difficultés chroniques de trésorerie

rencontrées dans le passé. Les cessions ont permis de financer les investissements sans mettre à mal le principe de désendettement puisque, chaque année, le capital remboursé a été supérieur aux emprunts levés. L'ensemble des leviers mobilisables ont été utilisés, y compris une recherche active et systématique de subventions, lesquelles ont représenté près de 3,8 millions d'euros en 2019. La dette consolidée et détoxifiée s'est malgré tout réduite de près d'une cinquantaine de millions avec l'attribution des 43 millions d'euros du fonds de soutien.

Ce faisant, la ville s'est mise en capacité d'adhérer et de respecter le dispositif de Cahors visant à une régulation des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des grandes collectivités, en dépit des nouvelles embûches qu'ont représenté la baisse drastique des dotations de l'Etat et sa pression exacerbée exprimée au travers de nouveaux prélèvements liés à la péréquation. La signature de ce contrat et sa bonne exécution sont venues confirmer la pertinence de la stratégie financière arrêtée par la municipalité. **C'est ainsi que méthodiquement et progressivement, la ville a amélioré l'ensemble de ses ratios, en restaurant ses épargnes, sa trésorerie et sa capacité de désendettement à des niveaux plus que satisfaisants.**

La façon dont la ville a pu surmonter le choc sanitaire en apporte, aujourd'hui, le signe le plus probant. Pour autant, la crise bouscule ces équilibres atteints après plusieurs années d'effort. L'ambition de la stratégie budgétaire de ce temps de crise est de veiller à ce que les ratios restent positifs, malgré le poids d'une dette héritée du passé. La suspension, décidée par l'Etat, des termes du contrat de Cahors, ne doit pas entraîner la ville dans une nouvelle spirale de dépenses qui, inévitablement, les dégraderaient.

Parmi les marqueurs de cette stratégie raisonnable, certaines dépenses témoignent des efforts consentis. Ainsi, en 2014, les charges à caractère général s'élevaient à 25 millions soit 19,41 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2020, elles ne représentent plus que 18 millions soit 13,41 %, se situant à un niveau très bas pour des communes strictement de même strate (70 000 - 90 000 habitants). **Pour autant, cet effort de rationalisation ne s'est pas fait au détriment de la qualité des prestations qui ont été garanties (scolaire, périscolaire, sport, culture...), voire même élargies vers des champs nouveaux (développement durable, politique de la ville, seniors, handicaps...)**

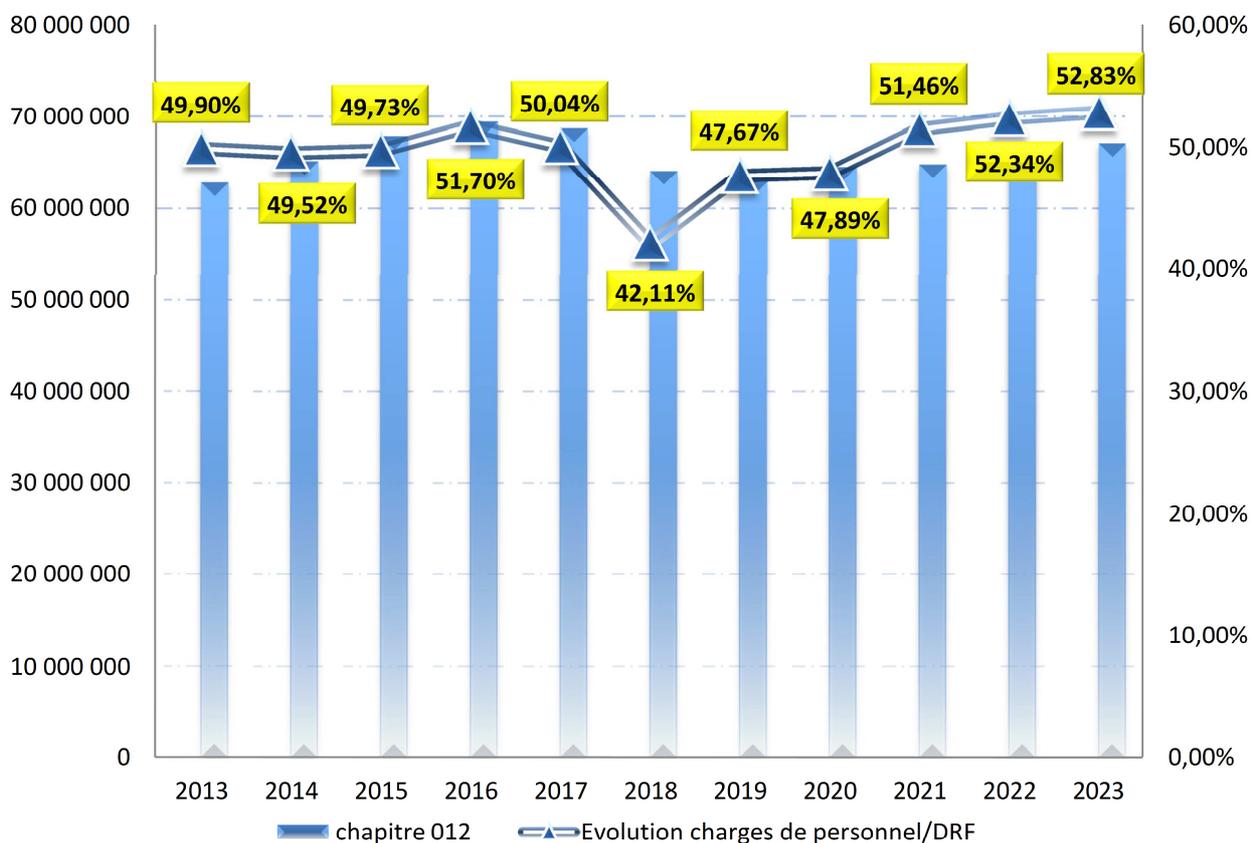


La poursuite de cet engagement implique de renouveler les efforts de mutualisation, de questionnement des marchés publics, ou d'adaptation des procédures. L'équilibre se situera autour des 14% permettant de couvrir les besoins et les risques liés aux crises sanitaire, économique, sociale, sécuritaire et environnementale que nous traversons.

Au niveau des dépenses de personnel, la situation est assez semblable, avec des variations plus importantes liées :

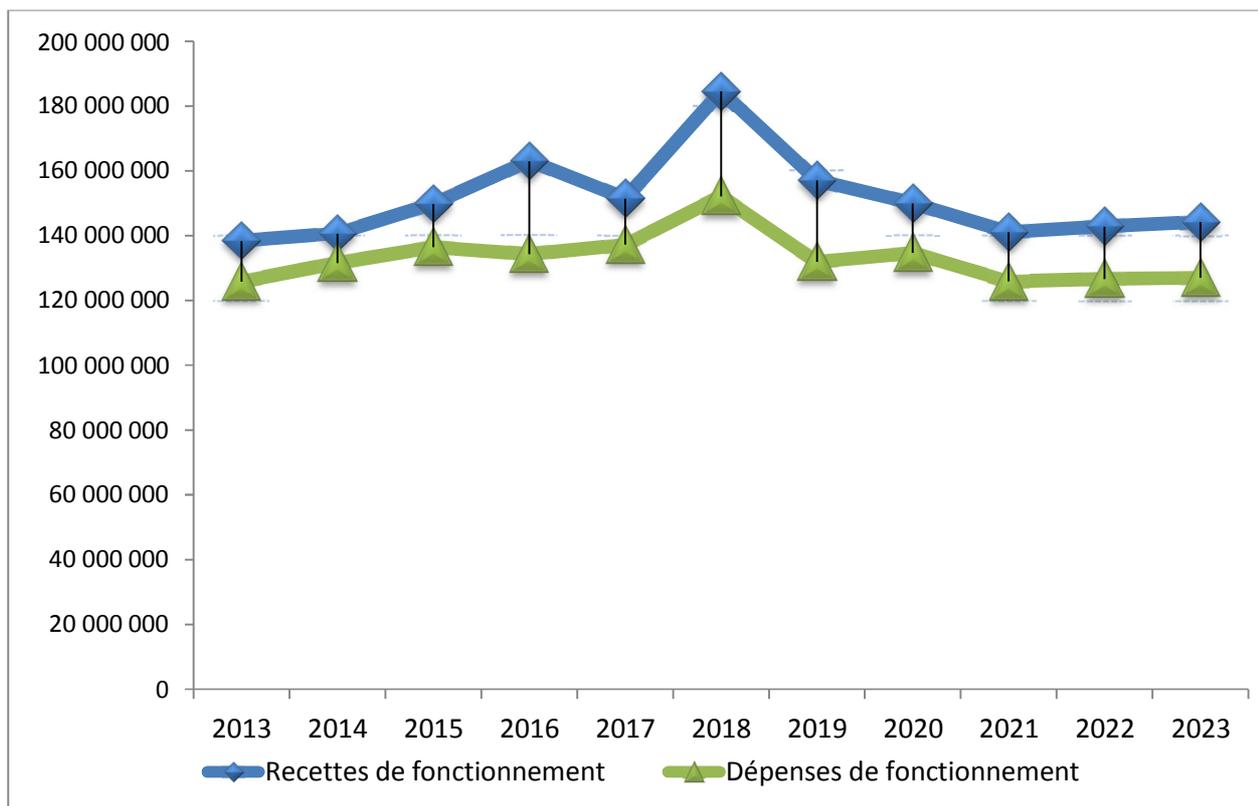
- ✓ aux changements institutionnels ;
- ✓ à la politique de recrutement ;
- ✓ aux mobilités ;
- ✓ à des choix opérationnels ;
- ✓ à la politique de rémunération qui relève de décisions internes ou subies ;
- ✓ à la structure de la pyramide des âges qui aura un impact sur celles-ci ;
- ✓ aux ambitions de la ville de s'adapter à un environnement en mutation.

Dans ce domaine également, le niveau de dépenses est très raisonnable rapporté à des communes avec une population comparable (Rueil-Malmaison, Champigny, Béziers, Créteil...). Mais, même si la ville conserve des ambitions et souhaite consolider son organisation, ce chapitre devra appeler la plus grande vigilance afin de se stabiliser et ne pas affecter le résultat d'ensemble.



Les courbes suivantes traduisent la trajectoire de la ville en rétrospective et en prospective. Leur lecture reste éclairante en dépit des mouvements liés aux transferts de compétences ou des écritures relevant des opérations de désensibilisation (celles-ci affectant l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement).

L'effet ciseau, c'est-à-dire le croisement négatif des dépenses et recettes, a été écarté, en 2018, pour arriver à une stabilisation des trajectoires qui implique des efforts renouvelés et beaucoup de mesures dans les décisions d'autant plus que la ville voit ses possibilités d'augmenter ses recettes réduites par les réformes fiscales en cours.



Les orientations budgétaires : de la prospective aux principes directeurs de l'année

La ville devra ainsi poursuivre ses efforts dans les domaines qu'elle est parvenue à contenir depuis le début de la mandature précédente. Elle doit veiller à ce que la dépense publique soit la plus opportune possible tout en se donnant les moyens de garantir ses priorités que sont :

- ✓ la protection du cadre de vie ;
- ✓ l'éducation ;
- ✓ la petite enfance ;
- ✓ la sécurité.

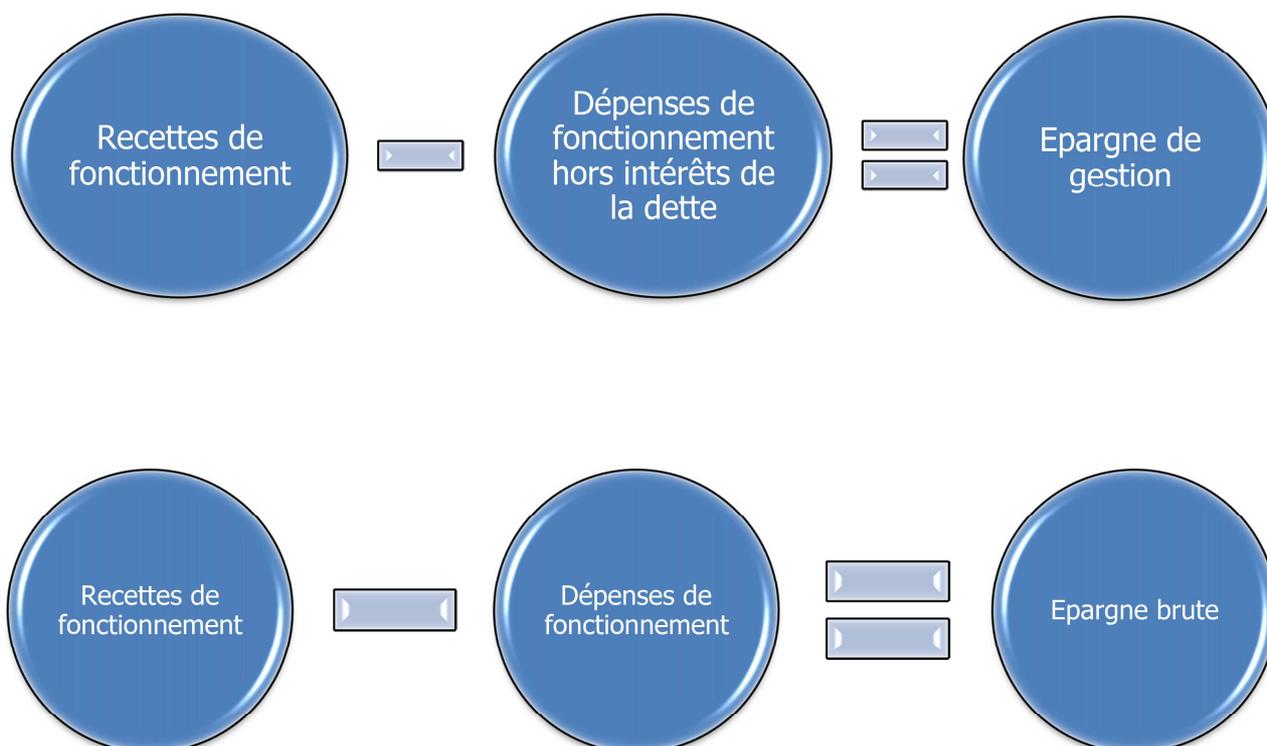
Dans le même temps, elle entend poursuivre son ambition de bâtir une ville inclusive avec des politiques sociales fortes, tournées par exemples vers les seniors et le handicap. Cette ville inclusive veille aussi à être durable ce qui implique la réorganisation des mobilités afin de concourir à « la ville apaisée ». Une nouvelle fois, à périmètre constant, le service public offert aux Saint-Mauriens va progresser.

La clé de voûte de ces ambitions demeure la nécessité de préserver l'assainissement des finances auquel la ville est parvenue. L'hypothèse de recourir à une politique massive d'emprunt pour financer les investissements, sans utiliser de l'autofinancement, est exclue. De même, elle ne peut envisager de recourir aux leviers fiscaux ou aux hausses de tarifs pour financer ses objectifs stratégiques.

Bien que la loi de finances rectificative de 2020 ait suspendu les obligations contenues dans le contrat de Cahors, la ville entend poursuivre le respect de ses engagements, bien consciente qu'il reflète, en réalité, sa bonne santé budgétaire et par là, conditionne la pérennité de son action. Ce faisant, la municipalité réaffirme sa responsabilité vis à vis des générations futures.

L'évolution des épargnes et des différents ratios

L'épargne permet d'apprécier l'aisance de la section de fonctionnement et la capacité de la ville à se désendetter mais aussi à investir. Il existe trois niveaux d'épargne calculée comme suit :





Libellés	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	157 040 009	149 938 880	141 056 075
Dépenses réelles de fonctionnement	131 917 322	134 672 305	125 921 917
Epargne de gestion	33 768 535	25 611 014	24 916 716
Epargne brute	23 074 089	15 235 883	15 134 158
Epargne nette	3 605 481	1 544 506	1 140 362

Le tableau ci-dessus permet de constater que l'enregistrement concomitant d'une baisse de recettes et d'une hausse des dépenses, du fait de la crise sanitaire, a une répercussion directe et immédiate sur le niveau des épargnes et ce, quand bien même les enveloppes fixées par le contrat de Cahors seraient respectées. De surcroît, le poids des emprunts souscrits pèse sur ces ratios.

C'est donc avec le plus grand réalisme que la ville doit aborder la question et veiller à ce que ce niveau demeure toujours positif, sans pour autant chercher à élever le niveau de cette épargne à un niveau inutile en jouant sur les recettes prélevées sur les contribuables ou les usagers ou en

ne se donnant pas les moyens de conduire les politiques publiques indispensables pour affronter les crises sanitaire, économique, sociale, sécuritaire et environnementale.

Les choix retenus en 2021 seront déterminants. Cette année doit être considérée comme une année charnière. La crise sanitaire ne saurait être un prétexte à laisser filer la dépense publique. Cette année doit, au contraire, être appréhendée comme une opportunité pour maintenir la ville sur une trajectoire budgétaire maîtrisée malgré le contexte. Pour cela, elle peut agir soit sur son niveau de recettes soit sur son niveau de dépenses ou en utilisant les deux leviers, comme elle l'a fait jusqu'à présent. Il s'agit de trouver le bon équilibre, une voie médiane permettant de réaliser les économies nécessaires et de poursuivre une action municipale de qualité. En ce qui concerne le niveau de recettes, la ville ne peut exercer que deux leviers : les contributions directes (la fiscalité), désormais la taxe foncière, ou la tarification des politiques publiques. La municipalité se propose de n'utiliser aucun de ces deux leviers. Le budget sera donc bâti sans recettes supplémentaires, sauf celles issues des bases, et amortira les pertes de recettes fiscales, liées à la réforme de la TH, par un nouvel effort d'économies.

Le niveau des dépenses doit donc être contenu, tout en acceptant de voir diminuer les taux d'épargne. En conséquence, en attendant la reprise du résultat, les dépenses d'équipement seront examinées avec précaution, rien ne permettant à ce stade de connaître les taux de subvention.

En construisant un budget 2021 de raison, la ville va sécuriser sa trajectoire financière sur et pour les prochains exercices. L'année 2021 ne doit pas être une rupture dans un cycle vertueux mais bien une étape dans la trame ordonnée d'assainissement des finances poursuivie depuis plusieurs années. **L'année 2021, malgré les difficultés qu'elle recèle, ne doit pas s'envisager au préjudice des usagers, des contribuables ou des générations de demain. Si la dépense publique est encouragée par l'Etat comme pilier de la relance économique, celle-ci ne peut se concevoir sans ressources suffisantes.**

Une analyse prospective, à périmètre constant et conçue sur des hypothèses douces, démontre la nécessité de maintenir les dépenses de fonctionnement que la commune peut maîtriser pour faire face aux différents prélèvements de l'Etat (FPIC, SRU) et ainsi garantir une politique d'investissement, sans devoir augmenter la pression sur les Saint-Mauriens, tout en maintenant des ratios indicateurs de sa santé financière en positif. Pour garantir une certaine stabilité, la ville devra veiller à ce que ses partenaires, dont l'Etat et l'EPT, respectent leurs engagements ou à tout le moins ne contribuent pas davantage à menacer l'équilibre budgétaire.

Les perspectives de 2021

L'ambition générale de ce budget est de garantir les moyens destinés à armer les politiques publiques prioritaires. La ville a sanctuarisé depuis plusieurs années certaines d'entre elles, tout en ajustant les crédits ouverts aux dépenses effectuées ou aux économies réalisées grâce à certaines mutations internes. Néanmoins, elle devra faire face aux conséquences immédiates de la crise sanitaire en prévoyant des moyens pour respecter les protocoles et répondre à des situations nouvelles.

En fonctionnement

Le cadre de vie que constitue Saint-Maur-des-Fossés est en lui-même une richesse qu'il convient de préserver. La ville s'est engagée sur cette question, tant en investissement qu'en fonctionnement, en accordant tous les moyens nécessaires aux services municipaux impliqués dans cette politique. Espaces verts, propreté, hygiène, concessionnaires ou direction de la voirie demeurent prioritaires et ont besoin des moyens matériels et humains idoines. La commune a veillé à leur accorder les crédits destinés à l'achat de véhicules, d'outillages, de produits, d'équipements de protection individuelle et à protéger les marchés nécessaires (marchés d'élagage, d'entretien...). En 2021, cette exigence de qualité demeure avec les moyens appropriés en fonctionnement.

Le défi consistera à transmettre cet écrin naturel aux générations futures tout en le rendant plus apaisé. Chaque euro dépensé poursuivra cette ambition et chaque action municipale portera en elle la conviction et la cohérence d'ensemble qui continueront de faire de la ville un espace partagé et épanouissant pour tous.

La volonté d'être attentif à chacun va prendre un relief encore plus particulier à l'aune de la crise économique qui risque de secouer la France. Cet état d'esprit implique la poursuite du développement des politiques sociales et solidaires (la poursuite des actions du contrat de ville, enjeu d'autant plus important que l'EPT a informé la ville de son désengagement des actions

d'emploi et d'insertion, de soutien aux Saint-Mauriens handicapés et plus largement d'action sociale), d'accompagnement au vieillissement (notamment au travers de la création de la maison des séniors), de bien-être des jeunes générations avec, en investissement, la poursuite de l'objectif de 24 élèves par classe. La sécurité reste une des priorités de Saint-Maur-des-Fossés. Celle-ci doit être entendue au sens large et sous toutes ses formes. La municipalité entend poursuivre une politique globale de sécurité des personnes et des biens avec des moyens importants pour la police municipale, la vidéo-protection, Saint-Maur Proximité aux services supports comme l'hygiène, la politique de la ville, la sécurité des bâtiments, la prévention. Enfin, en raison du contexte de crise, il sera nécessaire de continuer à aider les milieux sportif et culturel qui doivent faire face à de vives difficultés. La ville va également s'attacher à accentuer sa transformation numérique.

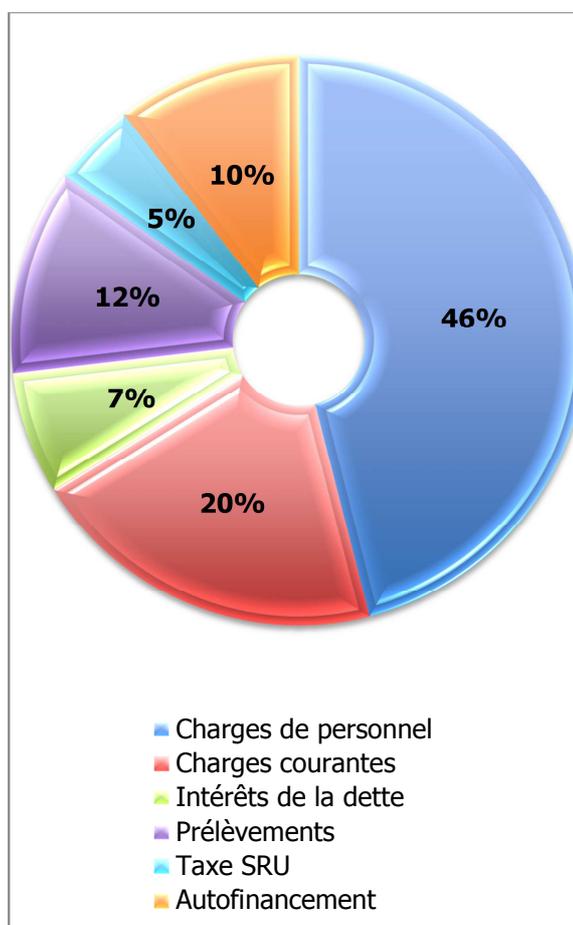
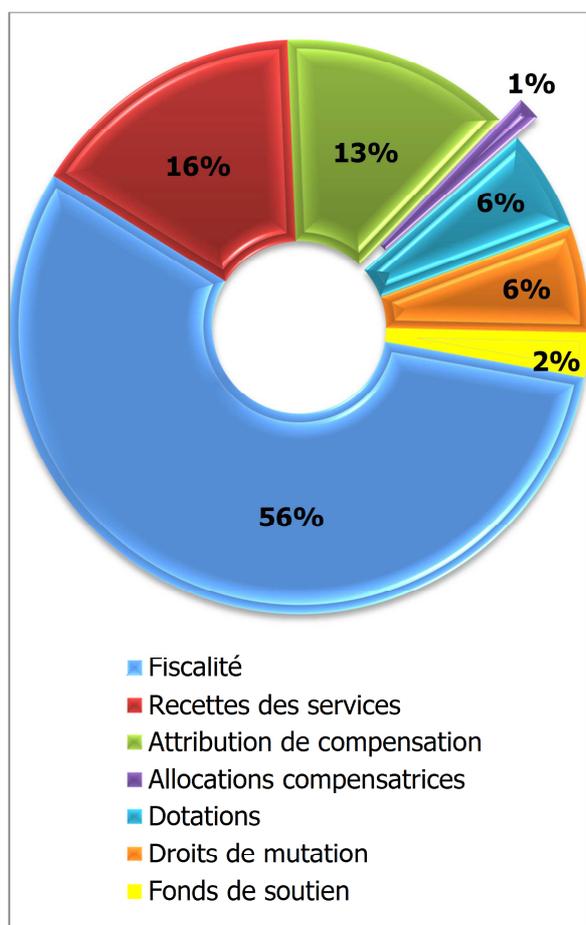
SYNTHESE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES POUR L'EXERCICE 2021

Recettes	Projet de BP 2021	Dépenses	Projet de BP 2021
Recettes fiscales	78 944 385	Dépenses de personnel	64 800 000
Recettes courantes	21 792 867	Charges courantes	28 380 000
Attribution de compensation	18 038 594	Intérêts de la dette	9 815 000
Allocations compensatrices	1 870 156	Prélèvements	16 429 852
Dotations	8 182 167	Amende SRU	6 700 000
Droits de mutation	8 500 000	Autofinancement	14 631 224

Recettes	Projet de BP 2021	Dépenses	Projet de BP 2021
Fonds de soutien	3 427 907		
Total	140 756 076	Total	140 756 076

Perspective : ces montants pourront être ajustés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021. Ces chiffres dépendent des notifications faites par l'Etat aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement 2021



En investissement

La section d'investissement regroupe des dépenses de natures très différentes. Certaines dépenses sont obligatoires comme le remboursement du capital de la dette tandis que d'autres révèlent les vraies ambitions d'une ville, en termes d'équipement.

Si certaines recettes sont pérennes et représentent un socle sur lequel la ville s'appuie chaque année, d'autres sont plus occasionnelles et aléatoires. Il en est ainsi des subventions qui peuvent venir abonder les crédits disponibles, soit en réponse à des appels à projets, soit dans le cadre d'opérations rattachées à une politique publique particulière, comme les travaux dans les sites de la petite enfance cofinancés par la CAF, mais elles le sont postérieurement au choix de porter le projet.

Il est donc primordial de garder à l'esprit que la ville arbitre par rapport à ses ressources propres, sauf dans le cas de contrats planifiés comme les contrats territoriaux. En responsabilité, une ville ne saurait s'en remettre aux aides d'Etat destinées à dynamiser l'investissement local, pour programmer ses investissements. Ces aides sont certes les bienvenues et la ville, depuis 2014, a procédé à des recherches actives de subventions ; mais comme précisé précédemment, le versement des soldes est conditionné à l'achèvement des travaux. En 2021, les principales demandes de subventions seront adressées à l'Etat, via la dotation de soutien à l'investissement local ou les programmes de France Relance, la ville ayant déjà engagé plusieurs opérations soutenues par le conseil régional d'Ile-de-France (pistes cyclables, centre sportif Gilbert Noël...) et le conseil départemental dans le cadre d'opérations rattachées à leurs compétences. D'autres demandes ponctuelles seront adressées en cours d'exercice, notamment à certains syndicats intercommunaux. Cependant, à ce stade, rien ne permet de connaître les niveaux et montants accordés à ces demandes, rendant improbable leur intégration dans la préparation budgétaire.

La politique d'équipement conduite jusqu'en 2020 a reposé sur trois principes :

- ✓ construction ou adaptation de grands équipements culturel et sportif, dont la rénovation du stade Chéron, la construction du centre sportif Gilbert Noël ou la rénovation du théâtre ;
- ✓ mise en œuvre dans les bâtiments scolaires de l'agenda d'accessibilité ;

✓ réhabilitation de la voirie avec près de 20 kilomètres de travaux neufs, dont les quais de La Pie, ou de rénovation de chaussées.

Ces opérations ont mobilisé des ressources importantes. D'autres opérations ont permis de réhabiliter les équipements de la petite enfance, d'améliorer la performance énergétique de la ville (travaux au centre sportif Brossolette, changements d'huissierie, de chaudières à fioul). Des dépenses d'équipement ont permis de garantir la qualité des fonctions supports, dont les crédits informatiques. Enfin, la sécurité a bénéficié de programmes d'investissement importants en vidéo-protection pour laquelle la commune a consacré près de deux millions d'euros ajoutant ainsi plus d'une centaine de caméras et procédant au remplacement de caméras d'ancienne génération.

La programmation 2020 a été affectée par les conséquences de la Covid19. Certains appels d'offres n'ont pu être lancés, tandis que les entreprises suspendaient leurs chantiers au printemps. Il a été nécessaire de recalibrer le rythme des interventions, reportant ainsi une partie des tranches de voirie et des travaux dans les écoles. Le premier confinement a décalé l'attribution de certains marchés, les entreprises ayant été confrontées aux mêmes difficultés que l'administration. Cette séquence a été mise à profit pour mener différents diagnostics qui ont conduit à intégrer de nouveaux projets.

Tout en s'efforçant de rattraper les retards consécutifs à la crise, qui se traduiront par des reports effectués en 2021, la municipalité entend poursuivre son programme de réhabilitation, de rénovation, et de modernisation de son cadre de vie et de ses bâtiments, à l'aune des contraintes engendrées par la crise qui ralentit le cadencement des travaux. Cette ambition se traduit par un plan pluriannuel d'investissement (PPI).

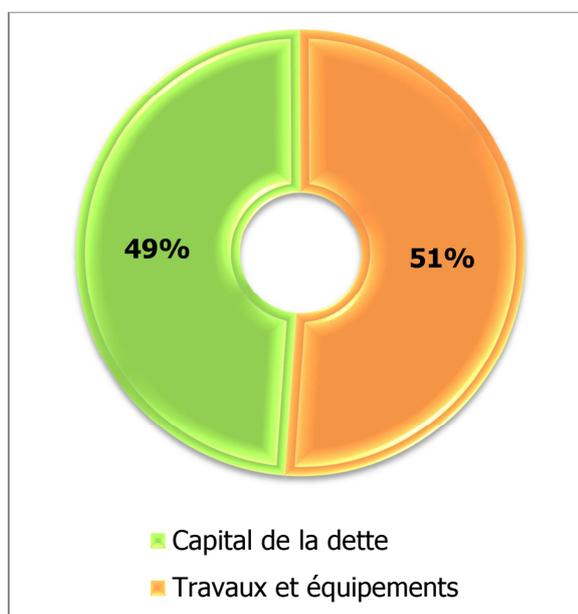
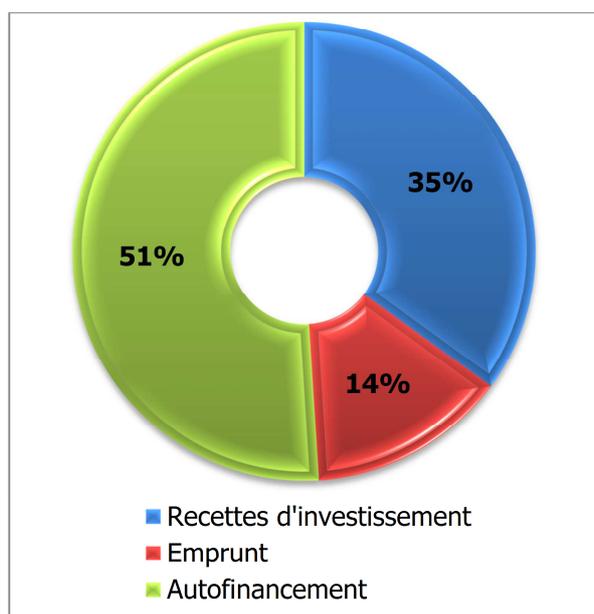
Cette programmation met en exergue les grandes opérations de la ville, répondant aux besoins recensés. La reprise de l'excédent en cours d'année permettra de la compléter, l'objectif étant de rattraper un retard accumulé depuis le début des années 2000.

SYNTHESE DES RECETTES ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROJETEES POUR L'EXERCICE 2021

Recettes	Projet de BP 2021	Dépenses	Projet de BP 2021
Recettes	10 055 000	Remboursement du capital de la dette	14 004 780
Emprunts	4 000 000	Travaux et équipements	14 681 644
Autofinancement	14 631 224		
Total	28 686 224	Total	28 686 224

Perspective : ces montants pourront être ajustés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021. Ces chiffres dépendent des notifications faites par l'Etat aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Prévisions de recettes et de dépenses d'investissement 2021



Programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2023

Par nature, un PPI évolue en fonction des diagnostics, de l'émergence des besoins, des contraintes, ainsi que de la politique d'achats. Ainsi, certains marchés sont notifiés à des montants inférieurs à ceux prévus, grâce à la concurrence entre les entreprises.

Opérations	2021	2022	2023
Pour un cadre de vie préservé et apaisé			
Bords de Marne	100 000	100 000	100 000
Les bords de Marne demandent des interventions régulières : rondins, mobilier, stabilisés...			
Squares	100 000	300 000	300 000
En 2021, l'objectif est d'équiper les squares avec de nouveaux mobiliers et de proposer des espaces thématiques. Lors des exercices suivants, deux squares vont bénéficier d'interventions complètes (Squares Cazaux et Parc de l'Abbaye).			
Amélioration éclairage public- Performance énergétique*	1 910 810	1 900 000	1 900 000
Grand projet débutant en 2021, adossé au Marché de performance énergétique, il doit permettre de réduire la dépense énergétique et de sécuriser les candélabres, tout en privilégiant l'enfouissement des réseaux aériens.			
Travaux destinés à garantir les mobilités douces (pistes cyclables, sécurité...)	1 200 000	1 000 000	1 000 000
En 2021, les avenues De Lattre et Général Leclerc vont être réaménagées pour faciliter les circulations entre quartiers et gares sur des axes sécurisés. Par ailleurs, des aménagements de voirie sont prévus (ralentisseurs...), ainsi que des pistes cyclables.			

Opérations	2021	2022	2023
Déploiement de stations de 4 bornes électriques	60 000	60 000	60 000
Réaménagement des places et des lieux de vie (Louvière, Adamville, Marronniers, Molènes...)	300 000	1 000 000	1 000 000
Afin de faciliter la réappropriation des places par les Saint-Mauriens, une étude a été lancée pour les adapter à l'évolution des usages. Elle sera suivie par une campagne de travaux dont le phasage sera arrêté cette année.			
Travaux entretien de chaussée et trottoirs	1 000 000	2 000 000	2 000 000
La ville poursuit sa requalification complète des voies en privilégiant les travaux de tapis de chaussée.			
Travaux neufs de voirie, dont Gallieni et Kruger / Liberté	1 000 000	1 000 000	1 000 000
PAVE	105 000	105 000	105 000
Rénovation de la passerelle de La Pie		1 154 000	
Opération subventionnée par l'EPT 11.			
Pour un patrimoine réhabilité			
Bâtiments scolaires			
Extension de l'Ecole du centre*	1 200 000	1 500 000	
Réhabilitation, huisserie et accessibilité des écoles*	1 000 000	2 500 000	2 500 000
Transition des cours d'écoles vers des espaces apaisés et durables	250 000	300 000	300 000
Campus et service jeunesse (locaux de la Maison de quartier A.Bollier)	650 000	350 000	

Opérations	2021	2022	2023
Dans le cadre de la cession-dation de la parcelle, l'opérateur doit rendre à la ville un espace. Celui-ci, à aménager, doit accueillir les activités du service jeunesse mais également offrir un espace de travail aux lycéens et étudiants.			
Travaux de couverture	100 000	100 000	100 000
Bâtiments culturels, associatifs ou d'intérêt patrimonial			
Eglise Saint-Nicolas*	1 000 000		
Carré Médicis	250 000	1 500 000	
Un diagnostic du bâtiment a été nécessaire afin de procéder à sa réhabilitation après quatre décennies d'ouverture. L'opération devra être réalisée dans le respect des contraintes des ABF, ainsi que dans un souci de requalification des lieux pour favoriser la tenue d'expositions temporaires.			
Théâtre : changement de la scène	400 000		
Aménagement salle associative et de danse (avenue Louis Blanc)		400 000	300 000
Maison des associations (avenue Lyautey)		2 000 000	2 000 000
Dans le cadre de la cession-dation, l'opérateur rendra plus de 1 500 mètres carrés à aménager destinés au tissu associatif Saint-Maurien. L'accès au parking souterrain sera possible pour les utilisateurs.			
Conservatoire à rayonnement régional	200 000	1 500 000	1 000 000
Cette opération s'inscrit dans le cadre de la création d'un pôle culturel d'excellence tournée autour de l'enseignement artistique et du spectacle vivant. Après une première phase de réhabilitation interne et d'embellissement, le site – Conservatoire à Rayonnement Régional et Théâtre - fera l'objet d'un projet d'ensemble ouvert sur le quartier.			

Opérations	2021	2022	2023
Bâtiments d'administration générale et d'accueil des usagers			
Hôtel de ville : amélioration des conditions d'accueil, changements d'huissierie, rénovation énergétique des salles du Conseil municipal et des fêtes*	700 000	200 000	
Mieux accueillir les usagers, améliorer les conditions de travail et la performance énergétique sont les priorités de la rénovation de l'Hôtel de ville.			
Mobilier	200 000	200 000	200 000
Cette somme est destinée à couvrir le renouvellement des matériels, et à répondre à l'ouverture de nouveaux équipements.			
Pour assurer la sécurité des personnes et des biens			
Vidéo-protection	100 000	80 000	80 000
Renouvellement des caméras anciennes générations (Argos) et implantation de nouvelles caméras. Demande régulière de subventions effectuées dans le cadre du FIPD.			
Equipements de la police municipale	30 000	30 000	30 000
Renouvellement matériel (armement, radio, véhicules). Demande annuelle de subventions faite dans le cadre du FIPD.			
Un accès aux systèmes d'information plus aisé			
Poursuite de la numérisation des moyens de travail, renouvellement matériel, achat de licences, sortie d'Infocom94	800 000	800 000	800 000
Sécurité et transformation numérique des services et des partenaires constituent les priorités en matière d'investissement de ce secteur.			
Pour une ville inclusive et durable			
Maison des seniors	700 000	1 700 000	

Opérations	2021	2022	2023
Equipement d'avant-garde, cet équipement pourra bénéficier de subventions. A ce titre, un contact préalable a été pris avec la conférence des financeurs.			
Maison du numérique	30 000		
Ouverte à des formations tournées vers l'insertion, le lieu sera également destiné à combattre la fracture numérique en s'ouvrant à tous les publics. L'entreprise Septodont souhaite s'associer à ce projet.			
Espace environnemental et solidaire (site de l'usine de l'eau)	100 000	500 000	2 000 000
Espace partagé entre des activités de production relevant de l'économie sociale et solidaire et de recherche et destiné à accueillir des visites pédagogiques, ce fera l'objet de demandes de subventions auprès de différents acteurs (Etat-DSIL, Métropole du Grand Paris, etc...).			
Nouveaux locaux du SAMI*	5 000		
Aménagement des locaux anciennement ASAP (Gambetta)*	40 000		
Renouvellement moyens de transport	120 000	120 000	120 000
Changement des porters (électriques) et achats de vélos électriques. La ville s'est engagée dans une campagne de réduction et de mutation de sa flotte.			
Guichet unique (Hôtel de ville)	50 000	200 000	150 000
Mobilier, travaux, informatique			
Réfection verrière Hôtel de ville (amélioration performance énergétique)*	480 000		
Pour une ville active et sportive			
Réfection de la salle verte	150 000	200 000	
Diagnostic, étude et lancement de l'opération.			

Opérations	2021	2022	2023
Salle Paté	70 000	200 000	
Réhabilitation Stade Chéron	50 000	50 000	
La rénovation du stade va se poursuivre avec les travaux d'aménagement paysagers qui compléteront la rénovation des deux salles d'accueil.			
Renouvellement matériel sportif	100 000	100 000	100 000

* : Dossier DSIL déjà déposé ou en cours d'instruction.

Puisqu'une partie des chantiers de l'année 2021 pourront bénéficier de subventions, la ville entend déposer différents dossiers dont plusieurs au titre de la DSIL qui fixe comme priorités :

- ✓ la transition énergétique ;
- ✓ la résilience sanitaire ;
- ✓ la rénovation du patrimoine.

Par ailleurs, elle a examiné les appels à projets de « France Relance » afin de répondre à plusieurs d'entre eux qui font l'objet de délibérations spécifiques.

III - La maîtrise de l'endettement de la ville : un objectif majeur reconduit

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. A Saint-Maur-des-Fossés, cette demande fait sens puisque la ville s'est illustrée par une dérive de l'endettement très rapide puis par une toxicité des emprunts que la municipalité a dû combattre par des opérations de désensibilisation lourdes et complexes.

Son niveau de dette l'a tristement illustrée parmi les 10 villes de France les plus endettées avec un niveau d'investissement paradoxalement très bas rendant encore plus alarmant ce diagnostic de départ, gravité exacerbée par la volatilité potentielle des taux.

A partir de 2014, la ville a fait de son désendettement, son objectif majeur pour contenir une dette consolidée estimée à 266 000 000 €. Il s'agissait en effet de la clé de voûte de l'assainissement des finances de la ville.

Parallèlement à son désendettement, la ville s'est engagée dans la voie de la désensibilisation. Les opérations de désensibilisation ont coûté à la ville l'intégration des IRA (indemnités de remboursement anticipé) dans le montant de la dette. Pour rappel, fin 2016, après transfert des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement à l'EPT, le capital restant dû (ville et parcs de stationnement), après désensibilisation, s'élevait à 264 318 416 €.

Aujourd'hui au 31/12/2020, après application du principe selon lequel la ville n'a plus emprunté plus que ce qu'elle ne rembourse chaque année (avec une accélération en 2019 : pour rappel la ville a remboursé plus de 19 millions), le capital restant dû est de 207 082 169 € déduction faite du fonds de soutien. En 2021, elle descendra sous la barre des 200 millions d'euros. En s'engageant sur la voie de ce désendettement, la ville a nettement amélioré sa capacité de désendettement. Pour rappel, il s'agit d'un ratio exprimant en nombre d'années le temps que la ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. Ce ratio est obtenu en divisant le montant de la dette par le taux d'épargne brute. La ville l'a donc amélioré, à la fois, en souscrivant moins d'emprunt mais en combinant, également, une hausse des recettes et une baisse des dépenses. En 2015, la capacité de désendettement était de 34,97 années. L'objectif fixé par le contrat de Cahors était de ramener cette capacité à 20 ans en 2020. Fin 2019, la ville avait largement dépassé l'objectif et atteint 10,75 ans alors que l'objectif était de 22 ans.

En 2020, l'impact de la crise sanitaire s'est fait sentir également à ce niveau, la hausse des dépenses concomitante à la baisse des recettes venant neutraliser le bénéfice de la non levée d'emprunt. Au compte administratif provisoire 2020, la capacité de désendettement est de 15,33 ans toujours en-dessous de l'objectif-cible du contrat de Cahors, mais plus élevée que l'année précédente en raison de la baisse de son épargne liée aux pertes de recettes et à la hausse légère des dépenses. Consciente qu'il s'agit là d'un indicateur fiable de bonne gestion, la municipalité entend poursuivre son désendettement.



Aujourd’hui, la dette est composée d’emprunts contractés auprès de six groupes bancaires. Son taux moyen s’élève à 4,19 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 16 ans et 5 mois.

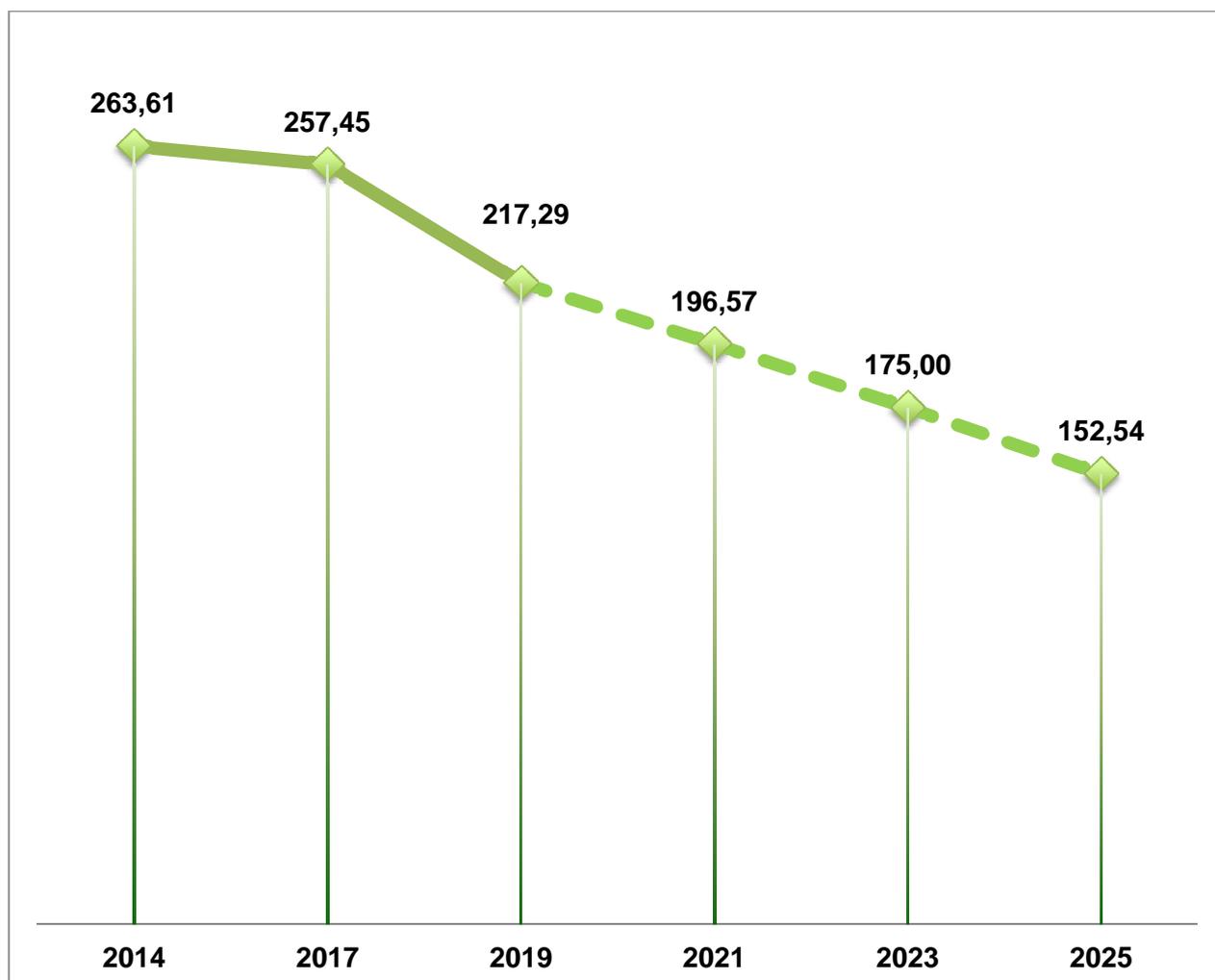
Profil d'extinction de la dette

Comme en témoigne le profil d'extinction de la dette, la trajectoire de désendettement conduira la ville à descendre sous la barre des 150 millions comme prévu en 2016. D'ici là, la ville continue à supporter une charge financière importante. Il est à noter que les emprunts aux taux d'intérêts les plus élevés sont ceux qui procèdent de la renégociation conduite en 2012 et qui entraîna une levée automatique jusqu'en 2019.

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD - FDS
2020	234 505 425,05 €	27 423 255,55 €	207 082 169,50 €
2021	220 566 626,18 €	23 995 348,26 €	196 571 277,92 €
2022	206 303 061,74 €	20 567 440,97 €	185 735 620,77 €
2023	192 148 315,54 €	17 139 533,68 €	175 008 781,86 €
2024	177 655 604,12 €	13 711 626,39 €	163 943 977,73 €
2025	162 823 857,50 €	10 283 719,10 €	152 540 138,40 €
2026	147 667 142,66 €	6 855 811,81 €	140 811 330,85 €
2027	132 592 146,94 €	3 427 907,29 €	129 164 239,65 €
2028	118 567 051,76 €		
2029	105 335 900,10 €		
2030	92 332 345,81 €		
2031	79 477 393,03 €		
2032	67 637 225,21 €		
2033	57 066 576,48 €		
2034	46 685 072,84 €		
2035	37 124 992,22 €		
2036	28 511 975,36 €		

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD - FDS
2037	21 561 898,39 €		
2038	17 329 913,78 €		
2039	13 734 035,92 €		
2040	11 512 643,89 €		
2041	9 256 742,00 €		
2042	6 964 591,79 €		
2043	4 953 912,44 €		
2044	3 798 122,43 €		
2045	2 884 331,08 €		
2046	2 082 027,50 €		
2047	1 440 936,02 €		
2048	960 766,30 €		
2049	641 212,53 €		
2050	481 952,52 €		
2051	315 980,47 €		
2052	142 939,11 €		
2053	0,00 €		

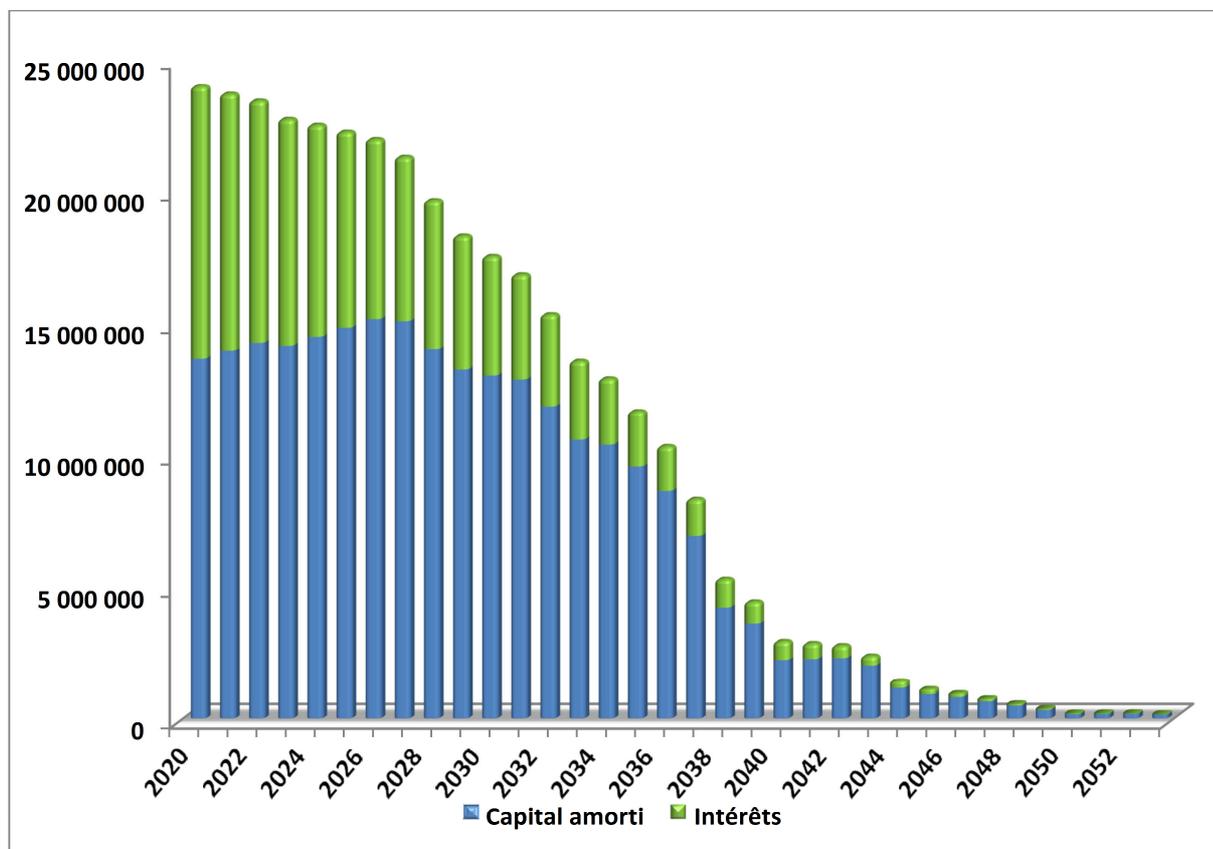
Profil d'extinction de la dette



En 2020, la ville n'a pas levé d'emprunt. Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire et du fait qu'elle viendra impacter cette année encore le montant des recettes et des dépenses, il apparaît plus prudent pour la ville d'envisager la conduite de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt ou en n'y recourant qu'avec parcimonie.

L'évolution de l'encours de la dette suit la même tendance que l'année dernière. Elle s'affiche en baisse. Les montants considérés sont ceux au 31 Décembre de l'année N.

Les annuités ci-dessous présentent l'échéancier du remboursement en capital de la dette avec le paiement des intérêts sans tenir compte des nouveaux emprunts à venir.



Les annuités de la dette restent importantes alors que cette simulation est faite sans recours à l'emprunt.

En raison de pénalités de sortie trop défavorables, il n'est pas envisagé de renégocier des emprunts, cette année. Certains emprunts aux taux d'intérêt élevés sont issus de renégociations conduites en dehors du cadre du fonds de soutien, dont huit emprunts de la Caisse d'épargne souscrits en 2012. La ville privilégie le remboursement de ces emprunts pour diminuer la charge financière, puisqu'elle bénéficie du fonds de soutien.

La ville est donc tenue de rechercher des financements alternatifs, ou de l'autofinancement, pour porter ses investissements.

Elle procédera cette année à une inscription d'emprunt théorique qu'elle fera en sorte de ne pas mobiliser, une fois adoptée la reprise d'excédent. Celle-ci est estimée, dans le cadre de la préparation budgétaire à 4 millions d'euros, pour 13 millions remboursés.

La ligne de trésorerie

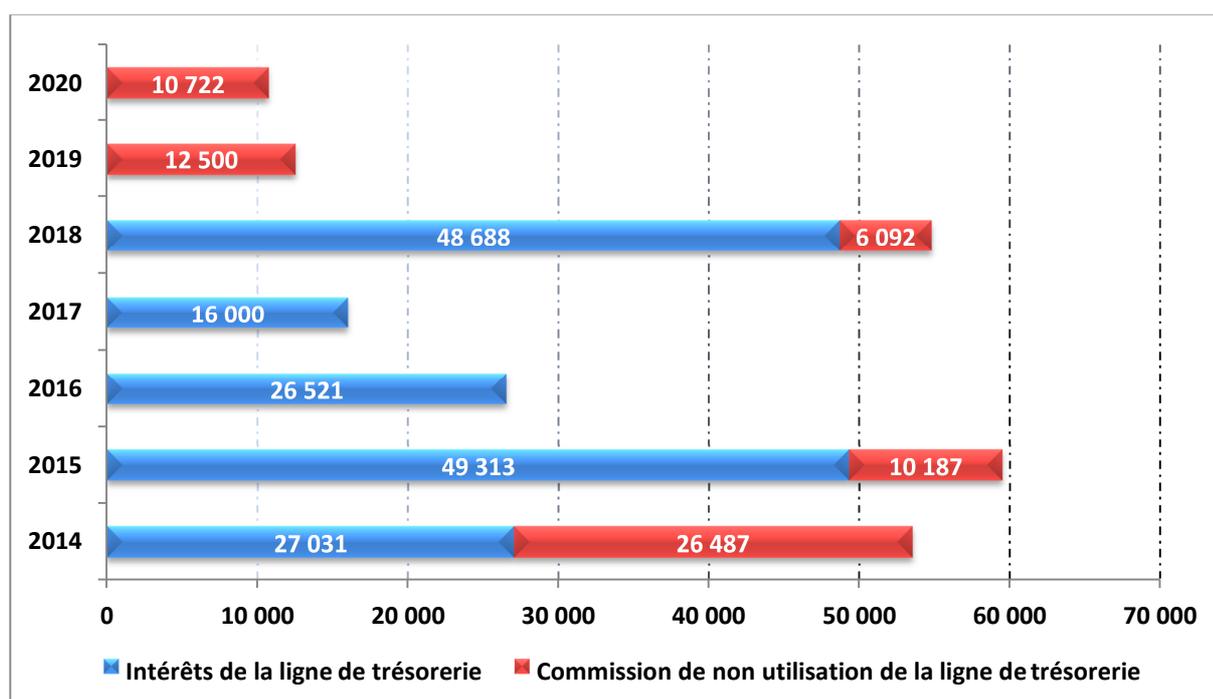
La ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie.

Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire. Seuls les frais financiers c'est-à-dire les intérêts ou frais de dossier qu'elle produit sont inscrits au budget. Le remboursement des tirages effectués sur cette ligne doit obligatoirement être effectué en totalité au 31 décembre de l'année courante.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, si la ville a signé un contrat de ligne de trésorerie de 10 millions d'euros, sa situation financière lui a permis de ne pas y recourir.

Pour 2021, la ville a également contracté une ligne de trésorerie de 8 millions d'euros pour une durée d'un an auprès de la banque postale à titre prévisionnel. Les prévisions laissent à penser que la ville n'effectuera pas de tirage, mais les circonstances commandent de rester prudents.



Annexe relative à la Gestion des ressources humaines

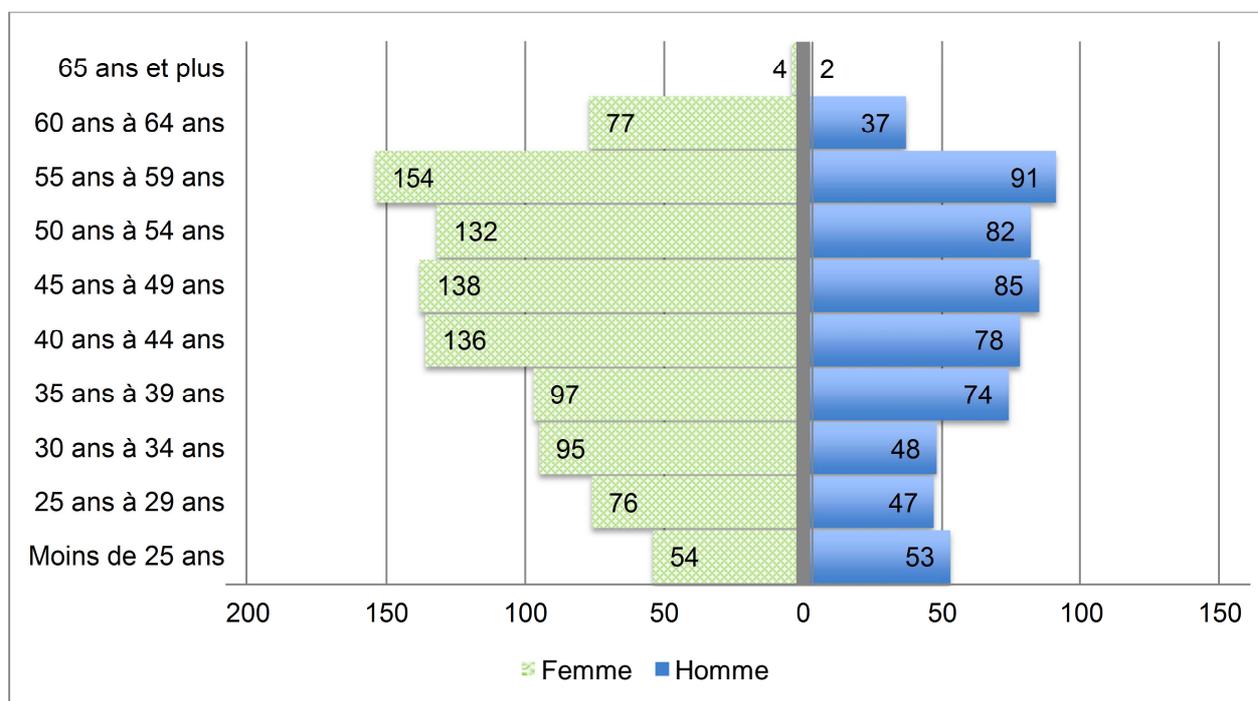
En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Conformément aux dispositions de la Loi du 4 août 2014 relative à « l'égalité réelle entre les hommes et les femmes », une annexe dédiée à cet enjeu de société complète ce rapport.

I - LA SITUATION SAINT-MAURIENNE EN 2020

I.I LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

LA PYRAMIDE DES ÂGES



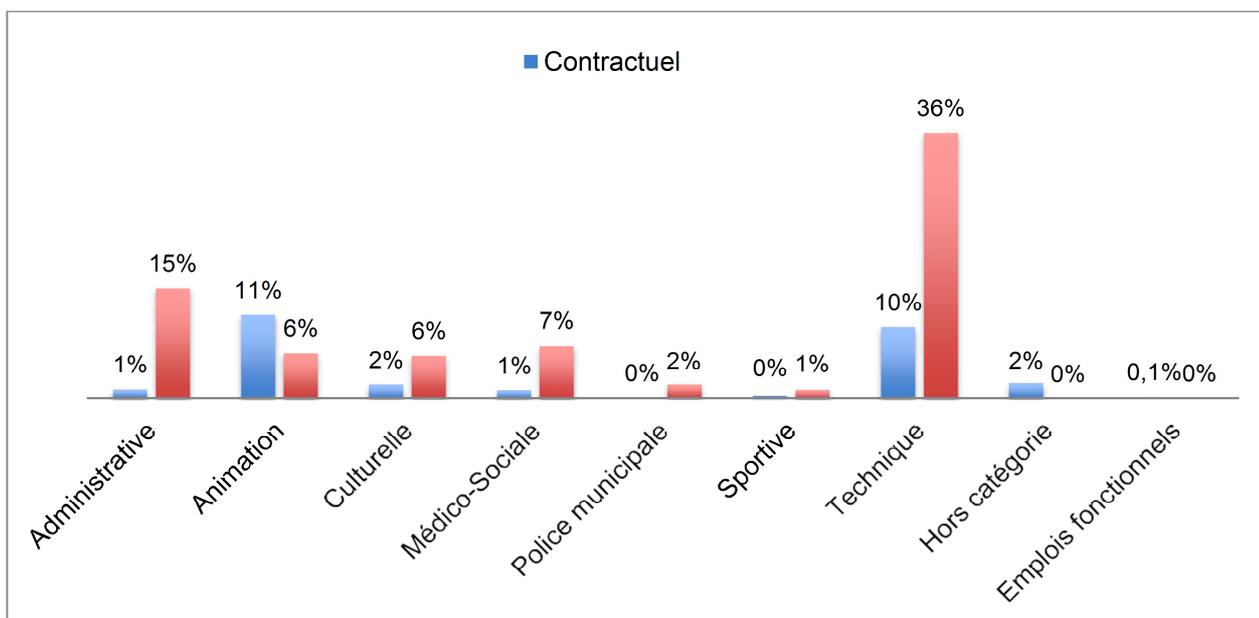
La pyramide des âges témoigne d'un vieillissement du personnel communal. Celui-ci est encore plus marqué dans certaines directions, tandis que d'autres, issues de politiques publiques plus récentes, bénéficient d'une structure plus homogène. Le train de départ en retraite va s'accélérer et dès cette année, près de 107 agents pourront y prétendre. Cette évolution démographique va questionner l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du service public. Elle constitue

également une opportunité pour renforcer la dynamique des politiques publiques qui répondent à des besoins de plus en plus affirmés au sein de la commune.

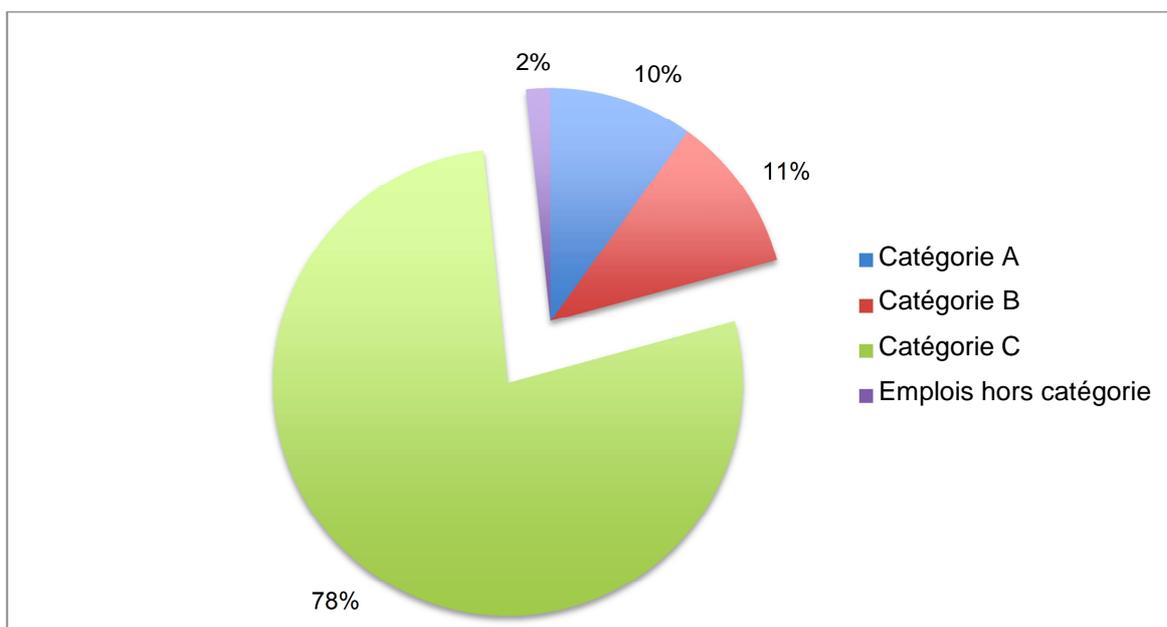
Au 31 décembre 2020, la collectivité emploie 963 femmes et 597 hommes (fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents).

La répartition hommes/femmes est plus favorable aux femmes dans l'ensemble des catégories.

Répartition par filière



Répartition par catégorie



Si la catégorie A, regroupant les agents chargés des fonctions d'encadrement, de conception, d'ingénierie ou exerçant des emplois à haute technicité, s'approche des normes habituelles des communes de même strate, tout en étant légèrement inférieure, près de 45% de cette catégorie est composée des professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire à rayonnement régional. Une fois retranché le corps professoral, la catégorie A est sous-représentée au sein du personnel. La catégorie C représente 78% des effectifs, ce qui est conforme aux communes de même strate disposant de services municipaux en régie.

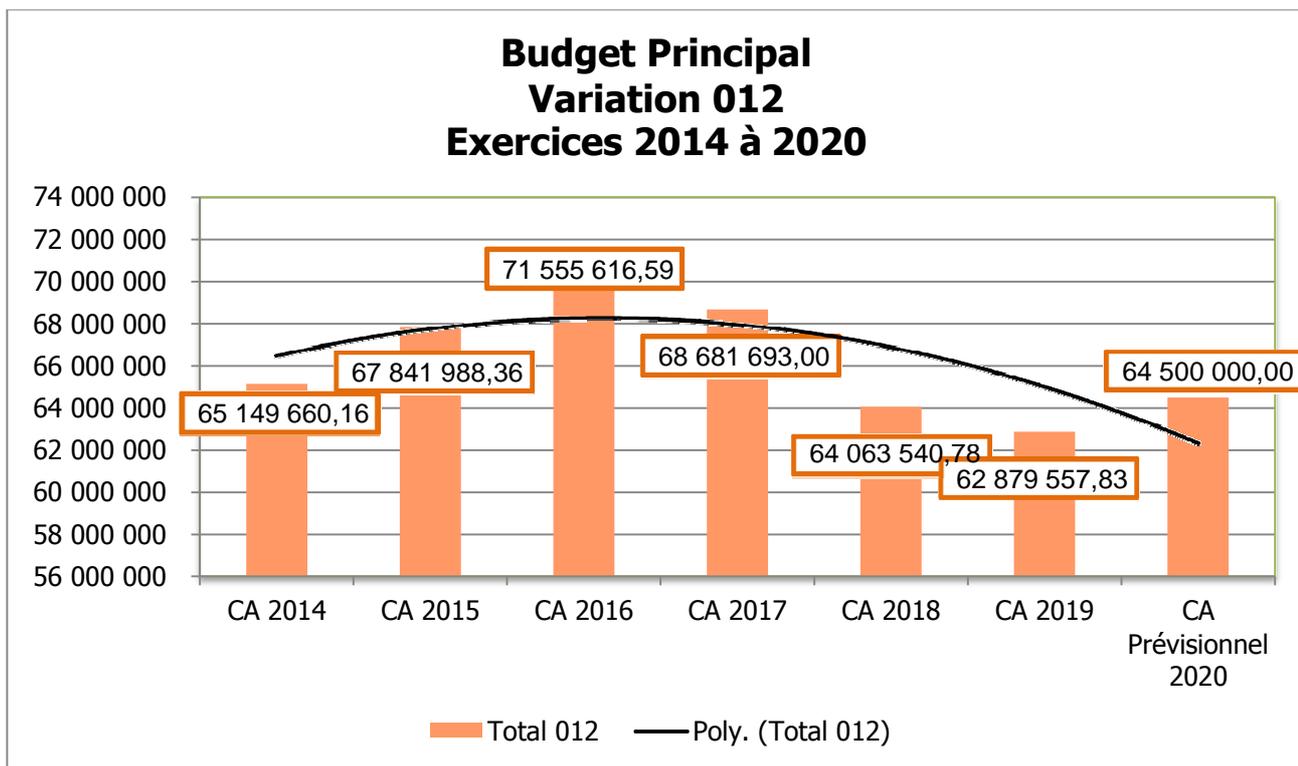
Zoom sur la catégorie A

Catégorie Statutaire	Filière statutaire	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Catégorie A	Administrative	39	38,4
	Culturelle	71	55,12
	Emplois fonctionnels	1	1
	Médico-Sociale	32	30
	Sportive	2	2
	Technique	10	10
Total Catégorie A		155	136,52

Les agents de catégorie A de la filière médico-sociale regroupent, outre les fonctions de direction, les directrices d'établissement des différentes structures de la petite enfance.

I.II Les dépenses de personnel

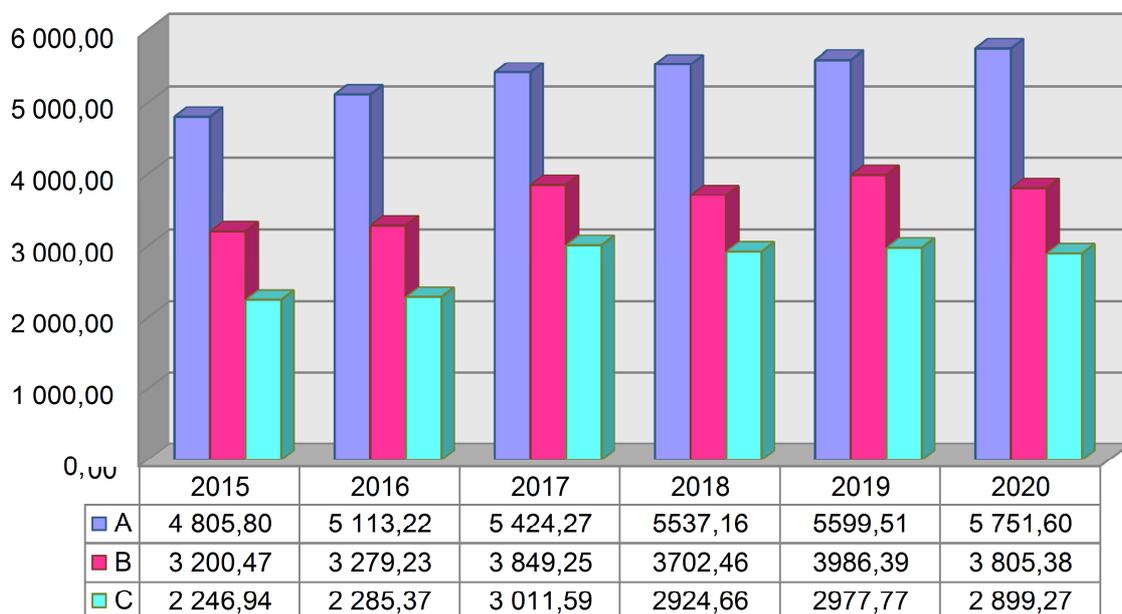
Variation des dépenses de personnel



La trajectoire empruntée par la ville témoigne des efforts consentis tant par la municipalité que par l'ensemble du personnel pour garantir la mise en œuvre des politiques publiques dans un contexte contraint. Malgré des facteurs exogènes tels que le Glissement vieillesse technicité (GVT), ou des choix assurés de revalorisation des régimes indemnitaires, d'attribution de la prime de service public à l'ensemble des agents contractuels, ou des promotions et avancements de grades de nombreux agents, la ville a maîtrisé ses dépenses. C'est par une gestion au plus près des effectifs que l'objectif a été atteint, sans que le développement des politiques seniors, handicap, de la politique de la ville ou du développement durable, qui ont conduit à des recrutements ne viennent déséquilibrer la trajectoire engagée. Cet effort a également été obtenu par une amélioration de la productivité relevant du lissage du temps de travail ou de la mutualisation de certaines missions.

Coût moyen chargé

Coût mensuel moyen "chargé" par catégorie de 2014 à 2020



 Coût mensuel moyen "chargé" par catégorie				
	2014	2020	Variation	%
A	4 905,42	5 751,60	846,18	+17,25
B	3 298,78	3 805,38	506,60	+15,36
C	2 176,47	2 899,27	722,80	+33,21

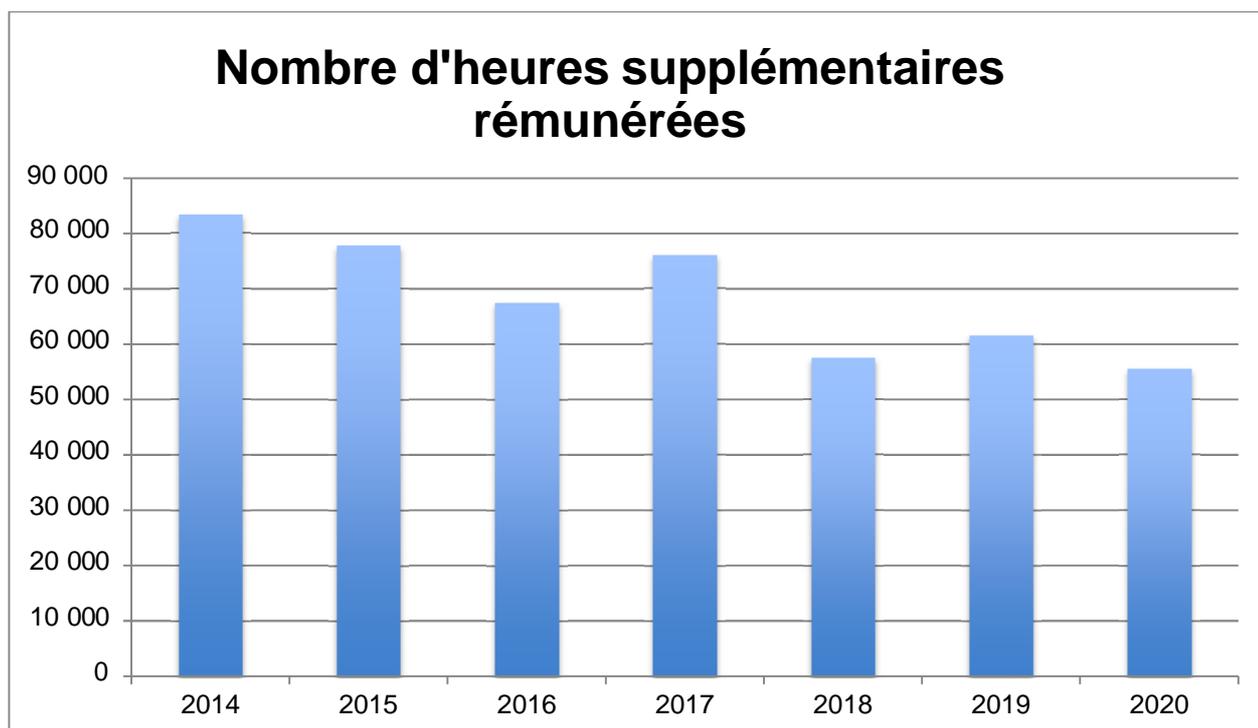
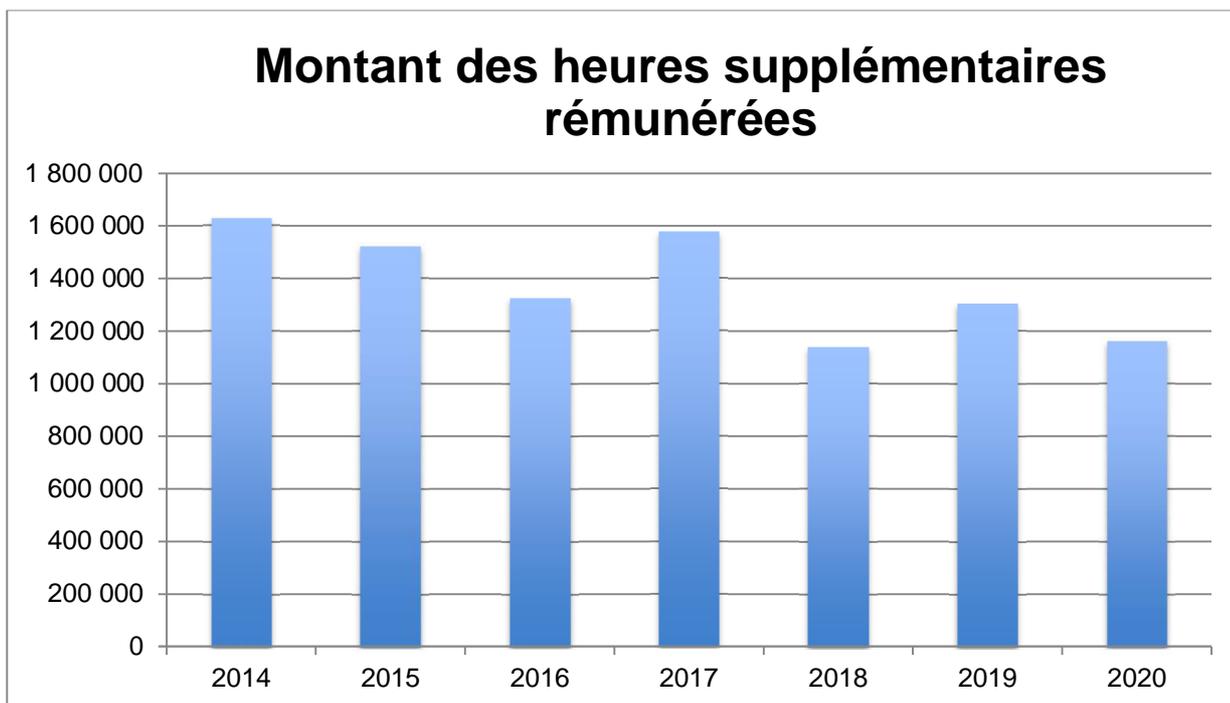
Ces données ne couvrent pas les salaires net, mais bien les salaires bruts. Les variations entre exercices sont liées tant à l'effet « noria », liées au recrutement d'agents plus jeunes, ainsi qu'au recours aux heures supplémentaires.

NBI

La Nouvelle Bonification Indiciaire est attribuée pour l'exécution de missions d'accueil ou de certaines technicités.

Année	Catégorie	A	B	C	Total
2014	Montant	41 309,36	33 595,79	101 065,42	175 970,57
	Nb d'agents	36	51	177	264
2015	Montant	47 285,65	41 767,05	128 630,19	217 682,89
	Nb d'agents	46	61	213	320
2016	Montant	51 244,33	64 154,24	156 395,79	271 794,36
	Nb d'agents	44	87	261	392
2017	Montant	49 558,46	64 511,79	153 881,93	267 952,18
	Nb d'agents	44	87	283	414
2018	Montant	45 180,70	61 890,40	148 670,53	255 741,63
	Nb d'agents	42	93	277	412
2019	Montant	48 195,27	51 850,13	154 070,65	254 116,05
	Nb d'agents	38	82	241	361
2020	Montant	42 580,84	51 213,97	146 477,36	240 272,17
	Nb d'agents	43	69	261	373

Heures supplémentaires



Les Indemnités horaires pour travaux supplémentaires constituent la contrepartie d'un temps de travail supplémentaire. A Saint-Maur, le rythme des animations, des manifestations et les besoins du service conduisent à y recourir de manière régulière. Bien que leur volume reste important, il a été réduit grâce au toilettage des cycles et temps de travail et à une optimisation des dispositifs.

I.III Temps de travail et avantages en nature

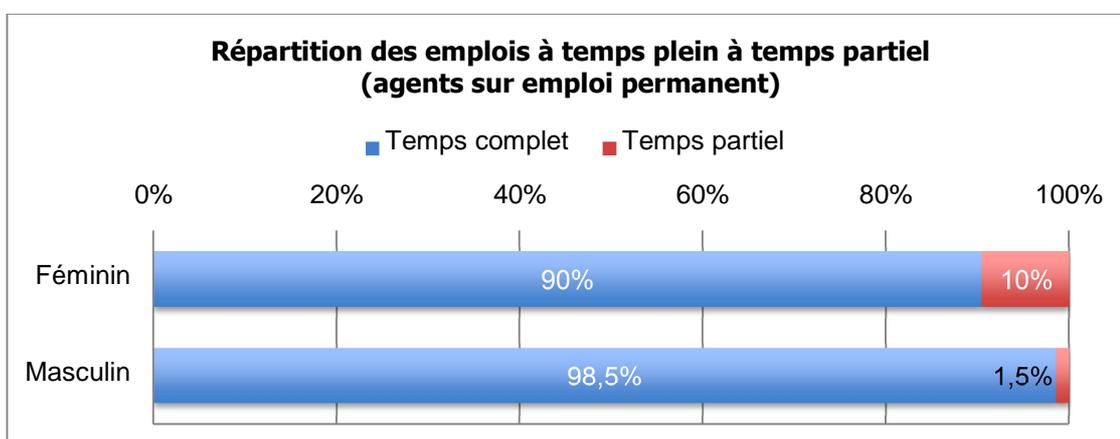
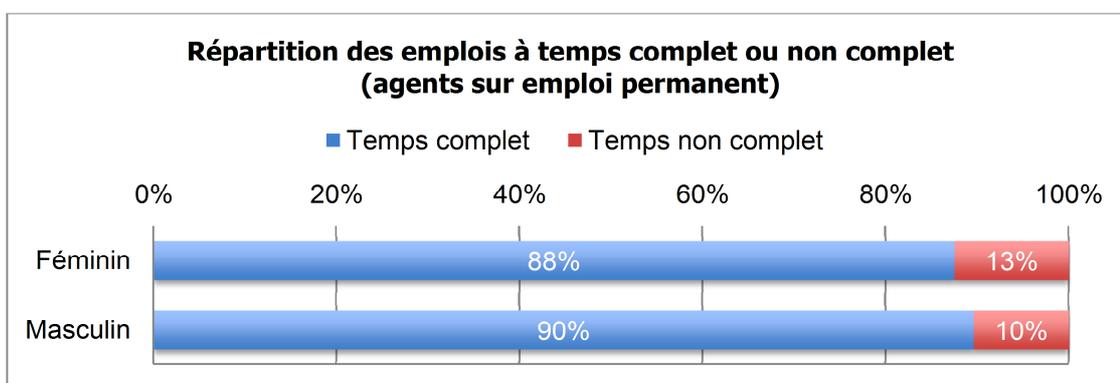
Temps de travail

Les cycles de travail des agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés sont établis sur la base annuelle de 1.607 heures.

Les services de la Ville fonctionnent sur une base de 39 heures par semaine avec attribution de jours de congés et ARTT de compensation.

Les cycles de travail ont fait l'objet d'un recensement général validé par le Comité Technique Paritaire et sont adaptés aux besoins des services notamment en termes d'accueil des usagers.

Quotités de temps de travail



Le recours au temps non complet couvre quelques catégories d'agents (logistique, animation et enseignement).

Avantages en nature

Concernant les avantages en nature, 2 types d'avantages sont recensés :

Avantage véhicule	Montant	Nombre d'agents
2016	40 505,47	59
2017	34 074,66	52
2018	24 599,73	36
2019	25 352,65	27
2020	23 682,90	22

Depuis 2016, cet avantage est évalué et soumis à des règles assez strictes. Une révision des règles de remisage a permis d'en limiter les bénéficiaires, tout en réduisant la taille de la flotte.

Avantage logement	Montant	Nombre d'agents
2014	91 838,64	49
2015	88 518,09	41
2016	75 641,39	43
2017	71 852,40	37
2018	72 100,64	38
2019	73 187,17	35
2020	75 565,34	34

L'avantage logement concerne les gardiens des différents sites (écoles, gymnases, équipements culturels ou administratif).

II – PROSPECTIVE RESSOURCES HUMAINES 2021

Les actions engagées en terme de maîtrise des dépenses de personnel demeurent. Elles constituent une garantie de contrôle des dépenses de fonctionnement. Tout en renforçant l'encadrement pour prolonger la dynamique de renouvellement des politiques publiques, la ville devra continuer à maîtriser ses dépenses. Elle souscrit à un objectif ambitieux de rester au niveau de l'exercice antérieur.

Le montant prévisionnel à inscrire au BP 2021 est estimé à 64.5 K€.

Des dossiers majeurs jalonnent l'exercice 2021 en matière de ressources humaines :

- Mise en œuvre des dispositions de la loi relative à la transformation publique ;
- Accompagnement du déploiement d'un nouvel organigramme qui viendra conforter les procédures de travail et renouveler les politiques publiques ;
- Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour favoriser la mise en œuvre d'un organigramme répondant à l'urgence du temps ;
- Mise en place d'une gestion informatisée des temps de travail ;
- Professionnalisation des procédures de recrutement par l'intermédiaire du nouveau logiciel « Human Sourcing » par la Direction des ressources humaines ;
- Poursuite de l'accompagnement des agents et chefs de service au dispositif télétravail par le biais de la formation.